



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17499

I

EXAMEN DES PROFILS DES PAYS AFRICAINS CI-APRES :

**RVANDA - BURUNDI - REP. CENTRAFRICAINE - TCHAD - ZAIRE -
COLGO - GABON - CAMEROUN - SAO TOME - GUINEE EQUATORIALE**

CONSIDERATIONS GENERALES :

1°/ Une meilleure connaissance du rôle exact de l'ONUDI semble nécessaire au niveau des promoteurs.

La plupart semblent attendre de cette Organisation un rôle de financement en plus de son rôle d'assistance technique, de formation, d'expertise et de promotion des investissements.

Certains même n'hésitent pas à indiquer dans le tableau n° 10-2 ligne 5 : source ONUDI.

2°/ Il nous apparaît que, dans le cadre de la D.I.I., un rôle complémentaire d'information des promoteurs pourrait être assuré.

En effet, tant la lecture des profils de projets que nous avons étudiés, que notre expérience personnelle en de nombreux points de l'Afrique (maghrébine, arabe ou subsaharienne), nous montrent que bien des promoteurs sont mal informés sur les possibilités offertes à leurs concitoyens, ou à la région ou sous-région à laquelle ils appartiennent, de dégager des concours financiers en capital comme en prêts à court, moyen et long terme, susceptibles de faciliter l'organisation de financement de leur projet.

En dehors des concours globaux multilatéraux, des protocoles bilatéraux, des accompagnements d'investissement en capital et en financement de matériels et d'équipements (genre PROPARCO ou CCEE), des lignes de crédit spécifiques, parfois réservées à des secteurs professionnels ou géographiques, existent et peuvent leur profiter.

Ce genre d'information est essentiel pour aider la promotion des industries, en plus de l'assistance technique et de la formation.

Il est évident que ces renseignements doivent être "fraîches", au maximum, c'est-à-dire que leur genèse et leur extinction, voire leur durée prévisionnelle d'ouverture, doivent être régulièrement et fréquemment mises à jour.

C'est le travail que devraient faire les banques locales de développement, mais elles n'en ont pas toujours les moyens

3°/ INPRIS n'apporte pas grand chose alors qu'il pourrait être précieux:

- . En effet, depuis début 1987, rien ou presque rien n'y a été entré.
- . En outre, les indications sont limitées le plus souvent à :
 - "profil envoyé à le"
 - "lettre de le"
 mais rien n'indique, même par un seul mot : rejeté, intéressé, etc..., l'idée de ce que peut contenir la correspondance reçue en retour.
- . Rien n'indique non plus qu'une "relance" auprès des destinataires des envois de profil aurait été faite (par exemple une au bout de trois mois et l'autre au bout de six mois).
- . Rien n'indique non plus quel a été le sort du projet du côté promoteur, sort dont on pourrait systématiquement s'informer auprès du promoteur au bout de 6 mois/1 an en lui précisant un délai ultime de réponse : projet abandonné - en cours - réalisé ou toujours en recherche de réalisation; délai à l'expiration duquel le projet serait "classé sans suite".

En ce qui concerne les 129 profils que nous avons examinés la presque totalité appelle, avant toute chose, une réponse à cette question d'actualité: le sort du projet.

- . Nous précisons qu'il faudrait profiter des travaux préparatoires au prochain Forum des Investisseurs pour donner aux consultants concernés, mission sinon prioritaire mais tout au moins impérative, de mettre au point, pour chacun des projets anciens encore en instance dans nos dossiers, ceux qui, non encore réalisés ou en cours, sont toujours "en demande", et de s'informer si possible des motifs d'abandon ou de non-réalisation, et d'entrer les renseignements, qu'ils devront indiquer dans un point particulier de leur rapport, dans le système INPRIS et dans les dossiers concernés.
- . Il conviendrait donc de leur remettre une collection de fiches INPRIS concernant les pays où ils vont oeuvrer.

CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Parmi les profils que nous avons examinés, un certain nombre visent à la réhabilitation d'unités obsolètes ou abandonnées pour des motifs divers. Il devraient être étudiés en priorité.

Parmi les autres, et sous réserve à la fois de leur existence actuelle "encore en demande" et de l'évolution économique intérieure et extérieure des pays concernés (naissance d'une concurrence, diminution du pouvoir d'achat, etc...), ne connaissant pas l'état actuel des projets, nous les avons classés par ordre de préférence décroissante (n° 1 le plus attrayant, etc...) et dressé une liste ci-annexée.

Il sera bon, après avoir identifié l'état actuel des projets "survivants" en totalité depuis leur présentation, d'établir un tableau général montrant l'état comparatif des projets par pays et par spécialité, avec indication :

- . pour les pays : de la population et d'une idée de son économie
- . pour les projets : la dimension de chaque projet.

On pourrait peut-être, ainsi, dégager une politique d'intervention ONUDI, non plus au niveau des nations mais à celui des sous-régions (CEEAC et CEPGL dans le cas présent).

Voir les listes par pays ci-annexées.....

TABLEAU ANNEXE

CLASSEMENT DES DOSSIERS (avant contrôle de situation) PAR
ORDRE CROISSANT D'INTERET

RWANDA (9 dossiers)

- 1 - RWA 001 Laiterie industrielle (reconversion extension)
- 2 - 003 Production de jus de passiflore, boisson et concentré (extension)
- 3 - 002 Transformation de la banane (extension)
- 4 - 008 Production d'équipements agricoles (Vocation CEPGL)
- 5 - 005 Production d'alcool
et 004
- 6 - 009 Production de matériel électrique
- 7 - 007 Production de pesticides
- 8 006 Brasserie (serait réalisé)

BURUNDI (8 dossiers)

- 1 - BDI 007 Production de concentrés et jus de fruits et carottes (extension/modernisation)
- 2 - 014 Production d'alcool carburant et de bouche
et 008
- 3 - 012 " produits pharmaceutiques (vocation CEPGL)
- 4 - 013 " vaisselle et carrelage
- 5 - 010 " sacs de jute
- 6 - 011 " chaussures
- 7 - 009 Complexe textile (serait réalisé)

TCHAD (6 dossiers)

- 1 - CHD 001 Transformation de manioc
- 2 - 003 Fabrication de briques de terre stabilisée
- 3 - 006 " batteries de cuisine en alu
- 4 - 005 Assemblage de réfrigérateurs
- 5 - 002 Production de boissons sans alcool (extension)
- 6 - 004 " de meules de minoterie

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (15 dossiers)Datant de 1985

- 1 - CAF 005 Complexe laitier et connexe (élevage porcin) réhabilitation
- 2 - 007 Production d'aliments du bétail, oeufs et porcelets (extension)
- 3 - 008 Scierie - menuiserie
- 4 - 009 Scierie (extension)
- 5 - 010 Huilerie (palme, coton, sésame, palmiste et savonnerie)
- 6 - 013 Production conserves et jus de fruits
- 7 - 011 Production de briques de terre stabilisée et tuiles et claustras terre cuite

Datant de 1988

- 8 - 018 Production de briques de terre stabilisée et tuiles et claustras terre cuite
- 9 - 014 Production d'agglos de ciment et briques pleines terre cuite
- 10 - 017 Production de contré de tomate (réhabilitation)
- 11 - 015 Production et transformation de manioc
- 12 - 012 Cimenterie
- 13 - 016 Fabrication d'aliments pour bébés
- 14 - 004 Exploitation diamantifère et aurifère
- 15 - 006 Exploitation de café (extension)

CAMEROUN (31 dossiers, tous émis en 1985 sauf indication contraire)

- 1 - CMR 071 Transformation du manioc
- 2 - 081 Fabrication briques de terre crue stabilisée (projet présenté en 1988)
- 3 - 083 Fabrication briques de terre crue stabilisée (projet présenté en 1988)
- 4 - 085 Fabrication de semoule de manioc et d'amidon (projet présenté en 1988)
- 5 - 064 Fabrication de meubles de rangement et composants en bois (extension)
- 6 - 066 Fabrication d'articles en faïence (extension)
- 7 - 068 Huilerie-raffinerie (huile de palme)
- 8 - 067 Transformation de la tomate (concentré)

.../...

- 9 - 069 Concentré et jus de tomate, conserves de tomates pelées, etc...
- 10 - 060 Concentré de tomate et conserves de haricots verts
- 11 - 077 Laiterie industrielle (extension)
- 12 - 070 Production de lait et huile de soja
- 13 - 078 Fabrication d'éléments préfabriqués légers
(projet présenté en 1988)
- 14 - 082 Fabrication de composants légers pour le bâtiment et T.P.(projet présenté en 1988)
- 15 - 079 Fabrication et montage de composants en bois (BTP) (projet présenté en 1988)
- 16 - 063 Fabrication d'articles en bois
- 17 - 072 Fabrication de savon
- 18 - 075 Fabrication de tours à bois, presses, scies
- 19 - 084 Fabrication de charbon de bois à partir de déchets
(projet présenté en 1988)
- 20 - ? Fabrication de levures industrielles
(projet présenté en 1988)
- 21 - 062 Sciage et déroulage de bois (contreplaqué)
- 22 - 065 Fabrication d'eau distillée
- 23 - 051 Fabrication d'articles tissus coton (extention modernisation)
- 24 - 080 Promotion de la filière pierre
(projet présenté en 1988)
- 25 - 076 Assemblage de batteries d'automobiles
- 26 - 074 Fabrication de plaquettes de freins
- 27 - 053 Fabrication de café soluble
- 28 - 051 Fabrication de colles industrielles
(projet présenté en 1980)
- 29 - 054 Fabrication de textiles
(projet présenté en 1980)
- 30 - 052 Fabrication de verre plat
(projet présenté en 1980)
- 31 - 073 Fabrication d'éléments en béton préfabriqué
(pas de nom de demandeur)

ZAIRE (17 dossiers)

- 1 - ZAI 022 Fabrication de jus de mangue
(projet présenté en 1989)
- 2 - 013 Huilerie d'arachide
- 3 - 021 Production de matières premières chimiques
(projet présenté en 1988)

.../..

- 4 - 020 Production de briques et tuiles de terre stabilisée (projet présenté en 1988)
- 5 - 023 Production de briques et tuiles de terre stabilisée (projet présenté en 1989)
- 6 - 025 Fabrication de briques en terre stabilisée et transformation de bois (projet présenté en 1989)
- 7 - 026 Fabrication de briques en terre stabilisée et transformation de bois (projet présenté en 1989)
- 8 - 027 Fabrication de briques en terre stabilisée et béton autocoffrant (projet présenté en 1989)
- 9 - 014 Scierie (extension)
- 10 - 015 Scierie (modernisation-extension)
- 11 - 019 Fabrique de meubles en bois (projet présenté en 1988)
- 12 - 024 Fabrique de levures fourragères (projet présenté en 1989)
- 13 - 010 Fabrique de charbon de bois et carburant liquide
- 14 - 011 Fabrique de sel de mer
- 15 - 012 Fabrique de sel gemme
- 16 - 009 Usine de ferro silicium (projet présenté en 1983)
- 17 - 018 Usine d'aluminium

GABON (9 dossiers) présentés en 1985

- 1 - GA 007 Fabrique de craie
- 2 - 005 Aliments de bétail
- 3 - 009 Elevage avicole
- 4 - 010 Complexe agro-alimentaire
- 5 - 003 Production de farine de manioc
- 6 - 006 Production d'uniformes
- 7 - 008 Installation de hangars
- 8 - 011 Usine d'allumettes et boites
- 9 - 004 Boulangerie

GUINEE EQUATORIALE (5 dossiers) présentés en 1985

- 1 - ERG 003 Fabrique de cordages et sacs textiles
- 2 - 001 Elevage de chèvres et laiterie
- 3 - 004 Construction de petits bateaux de pêche en bois

.../...

- 4 - 005 Huilerie-savonnerie
- 5 - 006 Elevage de volailles

SAO TOME ET PRINCIPE (4 dossiers) présentés en 1985

- 1 - STP 002 Production de poisson séché et fumé (extension)
- 2 - 004 Réhabilitation de deux fours à chaux
- 3 - 001 Création de marais salants
- 4 - 003 Embouteillage d'eau minérale

CONGO (25 dossiers, tous émis en 1985 sauf indication contraire)

- 1 - PRC 030 Production de briques de terre stabilisée
(projet présenté en 1988)
- 2 - 029 Concassage et production d'agrégats
(projet présenté en 1988)
- 3 - 026 Exploitation de carrière et concassage
- 4 - 031 Sciage et menuiserie du bâtiment (extension)
(projet présenté en 1988)
- 5 - 011 Traitement du poisson
- 6 - 003 Production de yaourt
- 7 - 020 Sciage et tranchage de bois
- 8 - 021 Sciage de grumes
- 9 - 022 Scierie (extension)
- 10 - 027 Production de chaux
- 11 - 023 Briquetterie de briques de terre cuite
- 12 - 024 Fabrication de blocs en ciment compacté
- 13 - 006 Panneaux de bois
- 14 - 014 Production de listings d'ordinateurs
- 15 - 018 Montage de pompes manuelles
- 16 - 025 Chaudronnerie et charpente métallique
- 17 - 008 Blocs agglomérés et dalles de béton
- 18 - 015 Produits pharmaceutiques I
- 19 - 016 Produits pharmaceutiques II
- 20 - 017 Fabrication de panneaux de signalisation
- 21 - 019 Conserverie de fruits et légumes
- 22 - 012 Huilerie de palme et palmiste
- 23 - 028 Fabrication de papier hygiénique
- 24 - 013 Usine textile
- 25 - 010 Cimenterie

BURUNDI

BURUNDI007:

Il s'agit de l'extension d'une unité existante à moderniser (concentrés de jus de fruits et légumes), le projet prévoit, intelligemment, de servir le marché local en confitures mais il est à craindre que la prévision de production du projet: $250,000 \times 0,450 = 112,5$ tonnes soit supérieure au volume du marché local de 15 tonnes qui est indiqué. Peut être y a-t'il une erreur dans ce chiffre de 15 tonnes qui nous semble très faible (à vérifier).

Pour ce qui est des concentrés, un marché d'exportation existe certainement mais les prix devant être surchargés de frais de transports importants pour ce pays enclavé, il faut voir s'ils seront compétitifs CIF.

INPRIS fait état de contacts jusqu'en août 1987 qu'en est-il advenu ?

De toute façon, si le projet est toujours valable et en attente, la meilleure voie pour trouver l'investisseur étranger à 40% du capital est le contact avec des distributeurs importateurs ou avec des industries étrangères utilisant ces concentrés.

A priori, dans ce dernier cas, ce sont les conditionnements en boîtes d'au moins 5 tonnes qui seraient à envisager compte tenu de la charge du transport à CIF.

En Europe, c'est l'ananas plus que la mangue qui pourrait trouver un débouché ainsi d'ailleurs que le maracuja (fruit de la passion).

On annonce l'existence d'une étude de pré faisabilité, il serait bon d'en avoir communication.

Le promoteur est indiqué comme une société à créer et le dossier émane du "Centre de Promotion Industrielle" (CPI).

Il faudrait demander avant tout, s'il y a un vrai promoteur ou si le CPI envisage de chercher après l'étude de faisabilité.

Nous avons connaissance de la création dans ce pays il y a 1 ou 2 ans d'une petite unité de production de jus (et non pas de concentré) pasteurisés qui marche très bien et a démarré toute petite avec une chaîne SIMACO (coût environ 400,000 FF) et qui, gérée prudemment par un privé, se développe bien, va doubler son équipement nécessairement et étendre son activité à la vente des plus beaux de ses fruits, faisant du jus pasteurisé avec le reste.

Nous pourrions obtenir et fournir des renseignements détaillés sur cette affaire.

Avant tout, est-elle encore d'actualité ?

A noter avec le chiffre indiqué pour la dépense d'équipement est tout à fait dans la norme habituelle pour ces matériels.

Renseignements recueillis le 21 mars 1989 auprès des autorités: projet toujours en vigueur et à traiter en première priorité.

BURUNDI 008:

C'est une idée de projet de complexe textile émanant du Ministère du Plan et non chiffrée. Une étude de pré faisabilité est annoncée comme existante (en août 1985) et une étude de marché était à l'époque en cours préparée par SOFRECO.

il faudrait se renseigner pour savoir où on en est et si rien n'a évolué depuis 1987 (dernière correspondance INPRIS), savoir si le projet est toujours d'actualité et dans l'affirmative demander communication de l'étude de pré faisabilité et de l'étude de marché.

C'est après leur examen qu'une décision ONUDI pourrait être prise pour l'étude de faisabilité, premier acte à accomplir.

renseignements recueillis le 21 mars 1989: le projet 008 et le projet 014 sont à traiter en première priorité.

BURUNDI 009:

Le projet concerne l'extension d'une unité existante textile en 1985 et vise la clientèle export vers les pays de la Communauté Economique des pays des grands lacs (CEPLG) et la zone d'Echange Préférentiels (ZEP) qui regroupe des pays de l'Afrique de l'est de l'Ethiopie incluse au Mozambique inclus et dont le Zimbabwe fait partie.

En fait, il faudrait voir ce qui se passe de comparable dans les dits pays (concurrence).

La demande est surtout financière et on demande une étude de faisabilité.

Il s'agit d'une société parétatique créé en 1978, le projet est-il encore d'actualité ? Il date de 1985 et les suites figurent sur INPRIS jusqu'en janvier 1987, évoquant des envois de fiches de projet et des réponses des entreprises consultées (en Grande Bretagne, Roumanie, Italie et Belgique). La dernière est belge, ancien colonisateur du Burundi. Il ya peut-être là une voie de financement (coopération belge) ?

renseignements pris le 21 mars 1989: le projet est réalisé. Pas d'actions à prendre.

BURUNDI 010:

Projet d'extension d'une fabrique de sacs de jute à partir de toile importée. Le marché local et limitrophe devaient être concernés mais, quand on connaît les prix des sacs confectionnés au Pakistan, il faudrait bien étudier ceux auxquels on parviendrait en n'important que la toile.

Sous cette réserve, et si le projet est toujours d'actualité, il pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité ONUDI car les capitaux envisagés sont modérés. Voir aussi s'il n'y aurait pas d'avantage à produire localement la toile en polypropylène tissé.

Le promoteur est une société commerciale (privée ??) créée en 1973 donc professionnellement compétente.

Il pourrait intéresser également un négociant international de jute et de polypropylène extrudé.

INPRIS indique qu'en 1987 une firme italienne se serait déclarée intéressée. Où en est-on ?

renseignements du 21-03-89: projet non encore réalisé, à suivre.

BURUNDI 011:

Projet de nouvelle entreprise de fabrication de chaussures. La fiche indique une production prévisionnelle de 100.000 paires de chaussures et de sandales pour le marché local (qui est de 130.000 paires) alors que BATA produit déjà 250.000 paires par an.

Il faudrait savoir si les prix de revient envisagés dans ce projet sont tellement attractifs qu'ils permettent de prendre la clientèle de BATA ou si les modèles prévus sont plus proches des besoins locaux que les modèles de BATA.

Bien entendu, il faut d'abord se documenter sur l'existence ou la non existence de ce projet à ce jour.

INPRIS indique qu'un organisme italien Italmachine Plants SA, s'y est intéressé en mars 1987. Est ce que cette firme italienne n'est pas seulement un office d'ingenierie ? On le retrouve en effet dans le projet Burundi 010 (sacs de jute).

A noter que le promoteur (le CPI Centre de Promotion Industrielle) n'est qu'un bureau de projet, a-t-il un client ?

Or l'investissement prévu dépasse 200.000 US\$ dont 160.000 US\$ à trouver dont 35% en capital.

Renseignements du 21-03-89: ce projet n'est pas prioritaire.

BURUNDI 012:

Projet très important, en chiffres, demandant presque 1 million de US\$ dont 600,000 à l'étranger. Ce projet communautaire de produits pharmaceutiques est de première priorité. La production envisagée est considérable pour la dimension du pays et vise le marché communautaire des pays des grands lacs (Burundi, Rwanda et Zaïre).

Il est évident que, compte tenu de l'importance des marchés visés (notamment le Zaïre) la prévision quantitative de production est normale mais il faudrait l'étudier préalablement. N'existe-t-il pas une grosse production, notamment au Zaïre et, d'autre part, n'existe-t-il pas des unités de production dans la ZEP en particulier au Zimbabwe.

C'est un projet qui, s'il est toujours d'actualité, mérite une enquête préalable sur les projets existants de cette zone.

S'il est valable, il pourrait être orienté vers un pool de financement BAD, SFI, CEE par exemple après étude de faisabilité faisant suite à l'examen de l'étude de pré-faisabilité indiquée comme existante dans la fiche de projet.

INPRIS indique que les profils ont été envoyés jusqu'en novembre 1987, le dernier à Laprovot en France que nous nous proposons d'interroger.

Mais d'abord où en est-on ?

Renseignements su 21-03-89: Ce projet a été porté au niveau de la conférence des chefs d'états de la CEPLG qui l'avaient adoptés en dimension régionale et classé en priorité 1: à suivre.

BURUNDI 013:

Ce projet, présenté par le Centre de Promotion Industriel sans indication de promoteur réel concerne une entreprise nouvelle à créer pour fabriquer des carrelages de céramique et de la vaisselle.

La production prévue de 814t/an de carrelage et de 200t de vaisselle n'est pas énorme mais encore faut-il savoir si le marché local peut en absorber la plus grande part, au moins celle correspondant au seuil de rentabilité du matériel prévu.

Si cela est il est évidemment intéressant car la situation enclavée du pays ajoute une coûteuse charge d'approche aux prix CIF port des produits importés et ceux ci sont lourds.

Toutefois, il faudrait faire une enquête sur l'existence d'une production ou d'un projet de production similaire en modèles et en qualité dans les pays limitrophes.

Là encore une double étude est à faire:

1. validité des prix de revient (seuil de rentabilité);
2. Production dans les pays voisins;
3. D où viennent les produits similaires commercialisés jusqu'alors.

Evidemment tout ceci après avoir demandé si le projet est encore actuel, abandonné, ou réalisé.

Renseignements du 21-03-89: (à vérifier) serait en attente, projet non prioritaire.

BURUNDI 014:

Projet gouvernemental, conditionné par l'existence d'une production de canne à sucre et d'une sucrerie pour l'utiliser. Les sous-produits, mélasse et bagasse pourraient approvisionner la distillerie qui est prévue pour 20.500 hl par an dont 500 en alcool rectifié (bouche et industrie) vendues localement en totalité.

Il n'existe aucune production locale d'alcool (en 1985) et le but est l'économie pétrolière.

Les besoins de financement sont estimés à 4.500.000 US\$. En dehors de ceux-ci il est demandé un projet clef en main (ingénierie), une assistance à la commercialisation, et une expertise technique complétée par des actions de formation.

Ces dernières demandes sont du ressort de l'ONUDI, par contre, l'enjeu financier concerne les coopérations multilatérales. A noter toutefois que l'enclavement du pays alourdissant les frais d'approche des produits pétroliers, la solution alcool carburant (co-carburant) mérite d'être étudiée.

Ce projet est à relier à l'idée de projet BDI008 cité plus haut.

Renseignements pris le 21-03-1989: projet de toute première priorité, la sucrerie existerait maintenant.

C A M E R O U N

No. de projet

CMR-051:

Ce projet de fabrication de colles industrielles a été introduit il y a déjà 9 ans. Suivi sur INPRIS jusqu'en novembre 1982.

Il prévoit une utilisation mixte locale et importation pour l'approvisionnement en matières premières. Il y a certainement une clientèle locale potentielle mais il faudrait rechercher si les quantités prévues sont en rapport avec la demande. Il est fait état d'une étude danoise effectuée en 1976(!) pour le compte du Gouvernement Camerounais.

Le promoteur est la Société Nationale d'Investissement qu'il importe de consulter (télex 8205 kn) pour savoir si le projet est toujours en demande. Beaucoup de choses ont, en effet, évolué dans ce pays depuis 1980. A noter qu'il n'était, sur la fiche, pas question, de recherche de capitaux (investis ou importés) étrangers sauf au 8ème alinéa. La demande porte sur une assistance technique et technologique.

CMR-052

Vieux projet de création d'une unité de production de verre plat présenté par la SNI et destiné à l'ensemble du marché des pays de l'UDEAC ce qui représente 2000 t/an dont la plus grande part destinée à l'exportation. La production prévue est de 20,400 t/an de verre à vitre (40,000 de verre fondu) La présentation du projet remonte à 1980. Il prévoit un investissement de grand montant. Une fiche technique existe, mais, au premier chef, de toute façon il faudrait s'enquérir auprès de la Division des Projets de la SNI à Yaoundé (telex 8205 kn) de l'existence actuelle du projet. INPRIS fait état de contacts positifs jusqu'en mars 1984 (avec VOEST-ALPINE).

CMR-053

Projet ancien présenté en 1980 par la SNI concernant une création d'unités de production de café soluble: 3,000 t/an. La matière première est disponible sans problème au Cameroun et l'installation est prévue en pleine zone de production du café, à Nkongsamba (pays Bamiléké.)

Si le projet est toujours actuel il faudrait se pencher sur les possibilités d'accord commercial et technologique avec les grands de la branche (groupe Nestlé, General Food, etc...) qui contrôlent pratiquement, directement ou par leurs filiales, le marché; Nestlé dispose d'ailleurs d'une unité semblable en Côte d'Ivoire.

Une fiche technique existe mais il faudrait, avant tout, demander au Service des Projets de la SNI à Yaoundé (telex 8205 KN) si ce projet est réellement abandonné ou toujours en attente.

INPRIS fait état de contacts jusqu'en août 1984.

CMR-054

Projet d'important complexe textile: filature, tissage, teinture, impression, et finition à base de coton local prévoyant un total de plus de 12 millions mètres/an. Une étude de faisabilité a été faite en 1975 par un bureau de conseillers industriels à Paris pour le compte du Gouvernement Camerounais. Pour le reste de nos remarques elles sont les mêmes que pour CMR-051. On trouve trace sur INPRIS de promotion par l'ONUDI jusqu'en décembre 1983 (auprès de VOEST-ALPINE, Autriche)

CMR-060

C'est un projet d'usine de concentré de tomates et de haricots verts en conserve. Présenté par la Société Nationale d'Investissement il comporte un promoteur privé, le complexe maraîcher de NOUN (M. J. TETANG) et comporte en premier la création d'une plantation de 2,000ha pour la production des matières premières.

Deux observations nous semblent nécessaires:

- 1) En ce qui concerne l'approvisionnement en contenants (35 millions de boîtes de 70 grammes et 3 340,000 de 1 kg) il serait nécessaire de les fabriquer sur place pour ne pas grever le prix des produits du transport de boîtes vides à l'importation (le fût se paie au poids ou au volume à l'avantage du navire, c'est-à-dire au tarif de 1 F par mètre cube)

Il faudrait savoir si une telle fabrication de boîtes est, en quantité, possible à un prix de revient compétitif avec l'importation.

- 2) Le projet, concernant les conserves des haricots verts prévoit l'exportation de ces boîtes de 1 Kg vers l'Europe. Ce marché est déjà fortement approvisionné par des conserves originaires du Maroc et par des conserves fabriquées en France avec des haricots verts importés de différents pays d'Afrique. Il serait prudent de vérifier que les prix de commercialisation en Europe seront compétitifs, malgré une charge de transport importante (environ 1 FF par boîte pour le frêt, l'emballage et le transit au départ et l'arrivée) et mesurer l'impact sur les prix d'une introduction sur le marché européen de 3 millions de boîtes par an.
- 3) En ce qui concerne le concentré de tomates, ce type de projet qu'on retrouve dans la quasi totalité des pays d'Afrique se heurte à plusieurs obstacles qui sont difficiles à éliminer en totalité:
 - a) l'habitude des consommateurs: la femme africaine ne veut, souvent, connaître que le concentré de marque d'origine italienne, et, au mieux européenne.
 - b) Une parfaite connaissance technologique de la matière première qui est souvent très différente de la tomate à salade, et des variétés que l'on produit sur place (et réciproquement). Il faut le plus souvent faire appel à l'agro-génétique pour rechercher les semences sélectionnées qui fourniront la qualité requise et faire accepter par l'agriculteur les modalités particulières des semis et de repiquage propres à ces espèces zinsi que les dosages et fréquences de traitement phytosanitaires.

A noter en outre le développement épidémique d'une grave maladie des plantations tropicales et équatoriales qui se développe depuis plusieurs années: la yellow leaf curl dont le vecteur est une mouche particulière, maladie que les agro-généticiens cherchent actuellement à combattre en produisant des espèces qui y résisteront; ces espèces seront-elles conformes aux spécifications particulières requises pour la fabrication du concentré?

- b) Le prix de revient de la boîte vide avant remplissage, problème évoqué plus haut

De toute façon, il convient de s'entourer de toutes les précautions voulues avant de mettre en étude, puis en action, ce projet. Une enquête préalable devant être entreprise auprès de la S.N.I. du Cameroun pour savoir où en est ce projet très important qui comporte des nombreuses expressions de besoins d'aide tant financières que commerciales et techniques.

Il convient, bien entendu, de demander, avant toute chose, à la S.N.I. (telex 8205KN) et au promoteur (par telex 1130KN) si le projet est abandonné, réalisé ou encore "en attente".

A noter qu'on retrouve la production de concentré de tomates dans un partie du projet (idée de projet) CMR 069 qui sera étudié plus loin.

CMR-061

Ce projet présenté par une société privée ayant 6 ans d'expérience (en 1985) vise la production de couvertures, couvre-lits, draps, serviettes et serpillières par modernisation et expansion d'une usine, qu'elle exploite, qui a été créée, par des Grecs en 1971. La production envisagée de 75 000 t/an résulterait d'une étude du marché faite en 1985 et couvrirait la clientèle du Cameroun (85%) et des autres pays de l'UDEAC (15%).

La demande actuelle (en 1985) locale était satisfaite à 80% par la production locale (sur laquelle la fiche ne donne aucune précision et qu'il faudrait faire définir) et le reste, 20% par l'importation. Il est nécessaire d'actualiser le projet en vérifiant l'état de la concurrence, l'évolution du marché à ce jour et tenant compte de l'actuel pouvoir d'achat de la population.

Outre la recherche d'assistance financière le promoteur souhaite une formation technique de 6 mois pour le personnel technique d'encadrement (personnes) et une assistance à l'entretien des métiers par un ingénieur pendant 1 an. A notre avis cette assistance à l'entretien devrait comporter la formation in-situ d'agents locaux de maîtrise de direction qui auraient pour mission d'assurer ensuite par eux mêmes la tâche de la maintenance dont la planification pourrait être préparée avec eux par l'ingénieur prévu. Un dispositif micro-informatique actuellement au point devrait être mis en place pour mettre en vigueur, alerter et contrôler ce plan de maintenance.

Le promoteur ne cite un besoin de participation en capital qu'au # 12, page 12, du profil de projet et un besoin de financement externe à CT et MT de US\$ 175,000 (1985), soit environ 700 millions de FCFA, un montant presque égal devant être dégagé par l'autofinancement.

Tout ceci demande à être actualisé tant en contrôle du marché ouvert qu'en vérification de "l'à-propos" du projet technique d'équipement et de son seuil de rentabilité.

CMR-062

Ce projet d'usine nouvelle de travail du bois a été présenté en 1985 et renouvelé en 1986 mais des précisions ont été apportées par courrier du 26 octobre 1988. C'est un projet qui devrait être viable, sous réserve d'examen des coûts de production et des cours de bois avant et après transformation sans oublier le coût des crédits demandés et les réserves de fluctuation des cours mondiaux.

Toutefois le programme prévoit un investissement de 1.200.000 FCFA ce qui est considérable dans la situation économique difficile où se trouve actuellement le Cameroun.

Il est à remarquer d'autre part que le promoteur recherche 800.000.000 FCFA en plus, probablement pour assurer le fonds de roulement pour lequel il n'a rien indiqué dans le tableau 10.1 (page 11)

Le promoteur est une société privée (EFIN S.A/) au capital de 100 millions CFA dont le siège social est à Yaoundé et l'exploitation prévue à NDELELE et l'approvisionnement auprès des forestiers locaux (attention au "chantage des prix" en cas de réussite)

Il déclare que la DEG (organisme allemand d'aide au financement du développement - RFA) serait intéressé au projet et que la SNI Camerounaise et le FOGAPE (Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises du Cameroun) - qui est à notre connaissance réouverte en une banque de l'Industrie (??) - seraient éventuellement participants.

Mais ce ne sont que des déclarations "d'intention éventuelle".

Dans sa demande d'origine le promoteur souhaitait, en dehors du financement, une expertise technique et Commerciale et de Formation. Or dans sa note de présentation adressée via le représentant résident du PNUD à Yaoundé à l'ONUDI, il informe que l'assistance technique sera fournie par M. Jean BIZIERE, de nationalité française.

Il semble donc que, en dehors du montage financier, le promoteur attend de l'ONUDI une assistance à la formation, voire à la commercialisation.

Peut-être pourrait-on mettre les choses bien clairement au point avec lui.

Dans cet esprit il pourrait être recherché un accord de partenariat, tout au moins de commercialisation en joint venture avec des établissements similaires ou complémentaires en Europe.

CMR-063

C'est un projet de création d'une usine nouvelle de travail du bois pour fabriquer des ustensiles de ménage, des semelles de sabot, des cure-dents, des articles scolaires présenté en septembre 1985.

Le projet avait fait l'objet d'un agrément aux régions PEM et TIP en décembre 1984. Il s'agit d'une entreprise personnelle, à créer.

Le promoteur prévoit un investissement au 110.000.000 CFA dont 27 800 000 en capital.

C'est un projet qui, s'il est toujours valable, non encore réalisé, ou abandonné, qui pourrait mériter une assistance par expertise technique commerciale et gestionnaire assortie d'aide à la formation, sous réserve que les apports en capital et en prêts à LT soient concrétisés, tout au moins en partie.

L'idée est bonne, les espérances d'exportation vers la CEE, de 25% de la production, sont à concrétiser car la concurrence sur ce marché est vive de la part des industries d'Extrême Orient, notamment et nous pensons qu'il serait bon de rechercher un accord avec des distributeurs européens disposés à travailler en joint ventures, et réciproquement.

A noter que le profil du projet n'indique pas la localisation de l'usine projetée, ce qui serait intéressant pour un éventuel raccordement avec CMR-062 et CMR-064.

Selon INPRIS, des contacts auraient été établis avec des sociétés ou organismes étrangers jusqu'en février 1987.

CMR-064

Ce projet qui concerne la fabrication des meubles vise à l'extension d'activité du département TECBOIS d'une société de transactions commerciales, de productions et de services dans le but de créer une usine de production de meubles de rangement et d'éléments modulables de construction de "bâtiments à installation rapide" le tout étant livrable en kit.

Ce projet qui semble intéressant en soi aurait être étudié au stade de l'étude de pré-faisabilité par un expert délégué par le CDI.

En dehors de la recherche du financement de l'ensemble des investissements évalué à 2.215.000 US\$ (dont seulement 370.000 US\$ pour le matériel et les machines) prévoit notamment.

1/le terrain (70.000\$) alors qu'il est indiqué page 3 alinéa 1.7 qu'il existe

2/ des dépenses "préopérationnelles" s'élevant à	780.000\$
3/ un capital d'exploitation de	544.000\$
4/ des intérêts intermédiaires de	127.400\$
5/ une réserve pour imprévus de	152.000\$

soit au total 897.000\$

demande à caractère purement financier	
par rapport à un investissement en matériel de	370.000\$
et une dépense d'extension en bâtiments de	220,000\$
soit	590.000\$

Une participation minoritaire de capital étranger est envisagée ainsi qu'un joint venture. Cette dernière solution pourrait être envisagée avec un distributeur européen spécialisé auquel un effort financier pourrait être demandé.

Toutefois, et sous réserve de l'étude du rapport de l'expert du CDI, les chiffres financiers nous semblent assez peu modérés et il devrait être fait largement appel au financement local pour entraîner un financement extérieur.

Une étude de marché en Europe s'impose, après réexamen des chiffres, avant toute décision de suite à donner plus complète.

Enfin il faudrait savoir si le projet (de 1985) est abandonné, réalisé ou toujours en suspens, avant toute étude.

Rien à INPRIS depuis février 1987.

CMR-065

Le projet de création dans le pays BAMILEKE d'une unité de production d'eau distillée à usage médical, automobile et d'industrie intermédiaire de produits chimiques n'envisage pas de faire appel à l'importation notamment de ces emballages.

Il prévoit de remplacer l'importation qui couvre actuellement les besoins locaux à hauteur de 85% et d'exporter 10% de sa production vers les pays de l'UDEAC (alinéa 7.6). Par contre il parle de 50% à l'alinéa 8.5

La participation au capital est prévue à 99% locale. Enfin il est demandé une assistance dans l'étude de l'usine (projet clefs en mains) et une intervention d'experts aux niveaux technique (2 ans) commercial (2 ans) et gestion (2 ans) ainsi que l'assistance à la formation.

Le projet porte sur 3.426.000.000 de FCFA dont 900.000.000 de matériel et 411.000.000 CFA d'autres dépenses (terrain, études, et machines infrastructures, etc.)

Le promoteur est une société de commercialisation des produits chimiques existante depuis 1970.

Nous estimons indispensable, après avoir diligenté une enquête pour savoir où en est ce projet: abandonné, réalisé, ou toujours en demande, de vérifier si le marché est aussi important qu'il y est dit et ce qu'il en reste.

En février 1987, INPRIS indiquait le rejet d'intérêt par un industriel finlandais (Rosenlew Ltd). depuis lors rien à INPRIS.

CMR-066

Ce projet vise à la réhabilitation et au redémarrage d'une unité arrêtée (1985) pour des questions de trésorerie. Il est prévue (alinéa 7.6.) de vendre 30% sur le marché local et (alinéa. 8.5) 50% sur le marché d'exportation (essentiellement UDEAC).

Il y a certainement erreur sur l'un de ces 2 chiffres.

Puisque l'usine existe pourquoi envisager un investissement "terrain" de 10.000.000 FCFA?

Sans ces réserves, le projet mérite une vérification et l'actualisation de l'étude diligentée en 1978 par le promoteur et de l'étude de faisabilité en vue de la restructuration effectuée par lui en 1983.

Il faudrait également vérifier la pérennité des approvisionnements possibles en matières premières et avoir communication de la description détaillée du projet (alinéa 1.3?)

La demande porte également sur l'assistance technique d'un ingénieur pendant 1 an

Tout d'abord: vérifier où en est ce projet abandonné, réalisé, ou toujours en attente. INPRIS l'évoque jusqu'en février 1987

CMR-067

Encore un projet de fabrication de concentré de tomates en pays Bamiléké. C'est une idée de projet de la Société Nationale d'Investissement. Elle comporte très peu de détails mais sa partie "financement" semble plus sérieusement étudiée: elle prévoit un en-cours de crédit LT et MT de 1.222.221 US\$ sur 3.109.383 US\$ d'investissements et de réserves, le LT intervenant pour 777.777 \$ dans un investissement en matériel et machines de 1.730.000 \$ environ.

Ce projet est à rapprocher des autres projets similaires.

La région d'implantation prévue est une excellente région agricole mais nous rappelons nos remarques - dans tous ces projets de concentré de tomates - évoquées plus haut.

De toute façon demander préalablement à la SNI où en est ce projet. INPRIS l'évoque jusqu'en 1987

CMR-068

C'est une idée de projet de raffinerie d'huiles végétales présentée par la Société Nationale d'Investissement visant à un traitement de 65t/jour extensible à 100t/jour d'huile de palme brute. C'est un produit effectivement très intéressant pour le marché local de consommation directe (bouteilles de 1l) et également pour l'industrie car l'emploi de l'huile raffinée est prévu dans des unités de fabrication de margarine actuellement à l'étude (1988). Il semble qu'en 1988 la raffinerie n'existait pas encore.

Dans l'idée de projet on trouve une étude financière équilibrée qui limite à 4.000.000\$ la part de crédit sollicité par un budget d'investissement en matériel de 5.000.000 de matériel et bâtiment.

INPRIS parle de ce projet jusqu'en février 1987.

Où en est il? abandonné, réalisé ou en attente

S'il est toujours en attente cela vaudrait la peine d'aller plus loin étant donné l'intérêt de ce projet dans l'économie camerounaise.

CMR-069

Cette idée de projet concerne une unité de transformation de fruits et légumes à Bassa. S'il est limité à la confiture, au piment et aux jus de fruits en sachets et bouteilles ce projet pourrait être retenu.

Pour le concentré de tomate, voir nos observations sur les projets ci-dessus: CMR 060 et CMR-067. Cette limitation pourrait ramener le budget d'investissement à des chiffres grandement inférieurs à ceux proposés.

L'entreprise a été créée en 1973, a commencé de produire en 1983. L'exportation n'est pas envisagée.

Il faut d'abord faire le point sur l'état actuel du projet. INPRIS en parle jusqu'en janvier 1987.

CMR-070

C'est une "idée de projet" visant à la création d'une unité de production d'huile de soja et de lait de soja. Il émane d'un groupe financier et industriel camerounais très important (SOPPO PRISO) et dispose d'une étude de faisabilité.

A l'époque (1985) d'établissement du profil il envisageait le financement et l'obtention de licences de façon précise. A noter qu'une telle unité a été réalisée, en moins grand, au Burkina Faso, par le groupe ALFA LAVAL et semble donner satisfaction.

Sa demande est limitée, à priori, aux questions financières. Une question importante au niveau économique: D'où viendrait le soja? Où en est ce projet? Abandonné, réalisé ou en attente

CMR-071

Il s'agit d'une étude de projet de transformation de manioc qui vise à l'extension d'une unité existante depuis 1982 et produit 40 t/an de manioc transformé en gari. La matière première, le manioc, provient de la plantation qui appartient à l'entreprise existante que nous connaissons depuis plusieurs années et dont le gestionnaire, Mr DJOMBEU Mathieu, est un chef d'entreprise avisé et prudent.

Il vise le développement important, mais mesuré, de son entreprise vers le traitement de 300 t/an environ avec production de tapioca, couscous et amidon en plus du gari et des cossettes.

Il recherche une participation étrangère au capital de 3.333 US\$ (15%) et le reste, soit 381.115 US\$ (dont 111.111 d'intérêts intermédiaires à ... pendant la construction) C'est donc environ 270.004 US\$ qui sont nécessaires. à l'investissement technique: terrain (37.778 \$) bâtiment (95.555 \$) et machines et matériel (144.444US\$)

Le promoteur, hormis les besoins de financement, souhaite une assistance pour l'accès aux marchés étrangers (dont il ne précise ni les destinations ni les points de production visés).

Tous ces chiffres datent de 1985 et doivent être réactualisés de même qu'une étude de marché actuel (local et export) et notamment de la concurrence locale (et de la part d'autres pays de l'UDEAC) qui devrait être entreprise avant toute décision.

En tout état de cause, il faut d'abord se documenter sur l'état actuel du projet: est-il abandonné, réalisé ou en attente, et dans ce dernier cas aider le promoteur dans la recherche du financement public et privé.

INPRIS cite des courriers jusqu'en février 1989 (le dernier avec la Chine à la suite du forum de Libreville).

CMR-072

Cette idée de projet pour la fabrication de savon émane d'une société de produits chimiques existante qui prévoit outre la soude caustique à importer, l'huile de palme et le sel de production locale.

La prévision de production (apparemment basée sur le minimum nécessaire pour franchir le seuil de rentabilité) est de 600 à 1,000 t/an, 600 t étant le minimum rentable. Il est prévu de fabriquer du savon de ménage en unités de 200-250-400-500 et 700 gr.

La localisation de l'usine serait à Yaoundé, proche de la production d'huile de palme.

La société recherche une possibilité d'importation du matériel nécessaire qu'elle évalue à 1.090.000 US\$ (en 1985) et précise que si son projet bénéficie de la procédure d'agrément le coût total des investissements baisserait de 33% c-a-d passerait de 1.090.000US\$ (554 000 000 CFA) à 730 000 US\$ (371.000.000 CFA) sur la base des chiffres en 1985.

D'après le profil (1985) du projet il existerait une demande locale de 11 082 t/an couverte à 70% (7758 t/an) par la production locale existante à l'époque, ce qui laisserait une marge de 4324 t/an. La production prévue de 600 t/an minimum devait donc trouver sa place

Le tout est de savoir quelle est la valeur actuelle de ces chiffres en tenant compte de la concurrence possible d'autres productions provenant des autres pays de l'UDEAC et de la CEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale).

Bien entendu avant tout examen approfondi il est indispensable de savoir où en est actuellement ce projet: abandonné, réalisé ou en attente? INPRIS comporte des traces de contacts jusqu'en janvier 1987.

CMR-073

Cette idée de projet ne mentionnant aucun nom ni adresse de promoteur nous ne voyons aucun motif d'y prêter attention pour le moment car il ne donne ni chiffre ni indication de nom et d'adresse du promoteur.

CMR-074

C'est une vague idée de projet, sans autres chiffres sur la quantité de production de plaquettes de freins (500.000/an) prévue et qui demande une étude complète de faisabilité, financement, assistance technique, etc.

Il faudrait demander néanmoins au promoteur où il en est à ce jour car, peut être, le marché UDEAC-CEAC n'a-t-il toujours pas de production semblable et peut être cela pourrait intéresser une firme étrangère spécialisée (ex. VALBO ou autre).

Vérifier d'abord si l'idée tient toujours chez le promoteur et si quelque chose a été créé dans cette branche depuis 1985.

INPRIS indique qu'en décembre 1985 une société italienne aurait pris contact alors par lettre avec le promoteur.

Où en est on? Si rien n'a été fait, l'idée est peut être à reprendre.

CMR-075

Cette idée de projet qui émane d'une société de construction mécanique et de chaudronnerie vise à la production de machines à bois avec fabrication locale partielle à Yaoundé. Cette entreprise fabriquait en 1985 des bacs à ordures, des tours à bois et scie à ruban et circulaires et des articles de chaudronnerie ainsi que de la menuiserie métallique et rencontre une concurrence locale en matière de presses de terre et d'équerres de maçonnerie mais le promoteur indique que l'offre (en 1985) est de loin inférieure à la demande.

Il recherchait alors son développement par un investissement étranger en capital, licences et financement par emprunt.

Une actualisation est indispensable, notamment sur le plan de la demande (et de la satisfaction concurrente) actuelle du marché.

Si la situation se présente favorablement il serait intéressant d'aider à la réalisation de ce projet d'autant plus qu'une exportation pourrait s'envisager vers les pays voisins.

Mais, avant tout, il convient de se renseigner pour savoir s'il est toujours en vigueur ou s'il a été abandonné ou réalisé.

CMR-076

Nous avons déjà examiné ce projet de montage de batteries d'accumulateurs (20,000 par an) pour automobiles. Ce projet de 1985 est intéressant et mérite une étude de faisabilité s'il est toujours en vigueur. Il faudrait néanmoins connaître la situation actuelle du marché car en 1985 il existait déjà une unité qui produisait 50,000 batteries auto/an. Est-elle développée? Le marché est-il suffisant actuellement, et en vue, pour absorber les 2 productions (UDEAC inclus).

A noter que le projet CMR-076 se situe à Yaoundé alors que l'usine existante (en 1985) est à Douala.

A noter également une contradiction dans l'énoncé du projet: alinéa 1.2 on parle de 50,000 batteries/an (c'est peut être seulement une capacité maximum prévue) alors qu'à l'alinéa 1.5 on parle de 20,000 seulement.

Il convient de demander ces précisions au promoteur (en prenant contact avec lui par telex 8501 Kn Mr. NDJONGUE) pour savoir si le projet est toujours en vigueur abandonné ou réalisé. Il figure en INPRIS jusqu'à janvier 1987.

CAM-21

Ce projet présenté par MILKY WAY, la plus importante société de fabrication de lait concentré sucré du Cameroun, fondée en 1980 au capital de 604 millions de FCFA est un projet d'extension de l'entreprise (opérationnelle depuis 1983).

A notre connaissance elle avait des liens financiers et techniques avec le puissant groupe français "France Lait", qui a été depuis repris par une filiale de ce groupe SILOM - laquelle a été ultérieurement mise en liquidation judiciaire.

Le Directeur Général qui représentait les intérêts "France Lait" était l'une des victimes de l'explosion par attentat d'un avion à Douala il y a quelques années et j'avais eu à intervenir pour obtenir un visa immédiat à son remplaçant.

Je pense que si une extension prévue en 1985 a eu lieu (ou doit avoir lieu) c'est auprès de professionnels comme France lait (ou autres) qu'elle a dû être (ou pourrait être) trouvée sur le plan financier.

A toutes fins utiles nous sommes en mesure de nous documenter directement.

CMR-078

Ce projet de 1989 de création d'une entreprise nouvelle de fabrication d'éléments préfabriqués légers à Yaoundé émane de M. Ekembene qui dirige une société de travaux routiers SOCAMROUDEFOR (plus ou moins bien gérée d'ailleurs). C'est un ancien fonctionnaire du Ministère du Travail et il s'est fait nommé (en 1985) président des PME du Cameroun. Il a semble-t-il un contentieux très désagréable avec une personnalité française qu'il a pris comme associé "lointain" et n'arrive pas à obtenir de comptes sérieux(!)

Son expérience (évoqué dans le profil de l'entreprise) reste à démontrer en matière de Travaux Publics et Génie civil.

Son projet comporte très peu de données et semble concerner directement la société SOMCAROUDEFOR qui, contrairement à l'alinéa 4 de la page 12 n'est pas une "affaire personnelle" mais une société par action au capital de 95 millions de FCFA .

Il semble qu'il recherche à la fois une augmentation de capital, un prêt, la fourniture du matériel (0⁹ millions de FCFA) et une assistance technique comportant en premier lieu l'étude de faisabilité du projet et une intervention d'expert en gestion (2 mois) en formation d'encadrement (4 mois) en maîtrise et entretien des matériels (6 mois).

Vu l'absence de données concernant les quantités de production prévue etc. C'est plutôt une idée de projet qu'un projet qui est présentée.

Cette affaire mérite d'être étudiée, mais tout d'abord au niveau des possibilités réelles actuelles du marché et de la solvabilité de la clientèle (surtout s'il s'agit de fournitures pour travaux d'Etat).

CMR-079

Ce projet (en 1989) de création à Douala d'une unité de fabrication de composants en bois (bois de charpente et de coffrage, tuiles de bardeau, panneaux préfabriqués, faux plafonds) d'une capacité de production de 15.000 m²/an.

Il ne prévoit pas d'exportation et fait état d'un "projet ONUDI" existant en aval (?) qui pourrait utiliser les composants projetés.

Le promoteur, Mr. ABBISEK Kiyek Francois de la Société Amon et Neon, présentateur du projet déclare travailler en liaison avec l'Ecole Polytechnique de Yaoundé sur la réalisation de logements en terre et bois et se déclare "Entrepreneur sérieux et dynamique".

Il n'indique pas quelle est exactement l'objet social réel actuel de AMON et NEON.

Il est demandé 230,000,000 de FCFA sous forme de prêt (140 millions) et de crédit fournisseur (90 millions), le matériel entrant pour 70 millions.

A l'alinéa 5.4 le promoteur indique qu'il dispose d'un terrain de 1500 m² mais son montant (20 millions CFA) apparaît dans le total (230 millions) de financement recherché (ainsi d'ailleurs que le fonds de roulement (30 millions).

Il est demandé une assistance technique de 3 mois par un formateur économiste gestionnaire et de 3 mois par un ingénieur formateur à l'utilisation du matériel et à son entretien.

Nous pensons, là aussi, que c'est plutôt une idée de projet et qu'il faudrait tout d'abord faire un étude du marché, suivi d'une étude de faisabilité et de possibilité d'acquisition de technologie.

CMR-080

Ce projet de création d'une unité de traitement de la pierre pour faire des pavés, bordures de trottoir, dalles, moellons et carreaux entrepris en août 1988 par M. KEUTASOP (dont l'adresse ne figure pas sur la fiche de projet) serait présenté par la société AMBESCAM (dont il est le Directeur Général) au capital de 150 millions de FCFA créée en 1976 dans l'activité du gros oeuvre et du second oeuvre du bâtiment.

Il recherche une participation de 49% dans le capital et des prêts LT (17 millions de FCFA pour l'acquisition en terrain, la construction des bâtiments (60 millions) le matron d'un service de distribution (45 millions) et la construction du fonds de roulement. (65 millions).

Il n'y a pas néanmoins d'étude de faisabilité et l'assistance en gestion, technique et formation du personnel est demandée.

C'est une affaire qui semble intéressante mais pour laquelle il importe de demander d'abord une étude du marché et des possibilités d'emploi de la production dans la construction.

CMR-081

Ce projet de création d'une entreprise de production de briques en terre crue stabilisée, de tuiles et carreaux assortie de la construction de logements en terre est présentée loyalement par une équipe qui se déclare sans expérience et dirigée par un collectif économiste, gestionnaire et architecte, créé sous forme de coopérative au capital de 8 millions FCFA en 1988 sous le nom de WESTWALLS LTD.

Il est recherché un crédit LT de 85 millions en FCFA pour compléter les moyens et permettre la construction de bâtiments (pour 10 millions), l'achat d'un terrain (10 millions) la création d'un service de distribution (30 millions) et enfin l'achat de matériel pour 50 millions.

Il ne faut pas manquer de noter que si la construction en terre fait l'objet de beaucoup d'études, de conceptions architecturales et technique et d'encouragement économique, elle est encore (comme la construction en bois), à ce jour, très mal perçue par la population qui y voit un "retour à la case en banco de nos ancêtres" et il faudra beaucoup d'efforts de persuasion et d'exemples de la part de personnalités "en vue" pour faire accepter petit à petit cette formule à laquelle nous croyons mais à laquelle le peuple africain répugne encore.

En outre ce genre de construction nécessite une surveillance d'entretien régulier pour parer, sinon prévoir, les dégradations notamment pluviales.

Le projet présentement étudié doit être examiné avec soin et comporter des échappatoires vers le "traditionnel en béton, briques cuites ou autres matériaux pour parer aux périodes "creuses" de la vente prévue.

Il mérite une étude approfondie de faisabilité.

CMR-082

Ce projet, à priori intéressant, concerne la construction d'une unité de production de composants allégés pour le bâtiment. Il propose la fabrication de parpaings et de cloisons en béton maigre de pouzzolane allégé par de la balle de riz et "armé", ou plutôt consolidé, par de la fibre de sisal.

L'installation est prévue à Douala (en zone NYLON) c'est à dire en pleine région utilisatrice à 30 km des réserves très importantes de pouzzolane situés à BUE ET LIMBE et d'une source également importante de balle de riz aussi vers l'Ouest, pays BAMILEKE.

La société promoteur est une coopérative dite des "artisans NYLON" au capital de 20 millions de FCFA employant 30 personnes, que le projet porterait à 50 en cas de réalisation. Elle a des activités assez diversifiées, bâtiment, menuiseries, plomberie, fonderie, probablement du fait de sa structure de coopérative de professionnels artisans, ce qui est à encourager car c'est, par la répartition des risques commerciaux, un gage de pérennité.

Outre une participation de 30 millions de FCFA le promoteur recherche des prêts à CT et MT de 60 millions FCFA le tout destiné à permettre l'acquisition de 30 millions de matériel, l'investissement de 20 millions dans le terrain et la construction et la moitié (10 millions) du financement du service de distribution évalué à 20 millions.

Tout ceci est complété en demande par un appel à l'expertise en gestion, technique, commercialisation et formation par intervention étrangère d'un formateur à la gestion (2 mois) et de 2 ingénieurs (pendant 4 mois chacun) pour assurer la formation à l'encadrement du personnel et à l'utilisation (et la maintenance) du matériel.

Ce projet, sous réserve d'un rapide examen des besoins locaux, et grâce à la promotion possible du matériel (la Mission d'Aménagement et d'Etude de Travaux Urbains et Ruraux, MAETUR, institution publique connue et approuvée qui est en rapport avec le promoteur) attire un intérêt certain notamment par

- a) la répartition des activités sur divers secteurs
- b) le caractère coopératif d'artisans déjà professionnels
- c) la modestie des investissements recherchés

Il nous semble très opportun de répondre favorablement à sa demande en lui fournissant

- 1) une expertise conduisant à la rédaction d'une étude de faisabilité, car bancable, devant l'aider fortement dans sa recherche financière
- 2) Après acquisition des moyens de financement, l'assistance technique par les expertises demandées

Ce projet est un des plus intéressants que nous avons étudiés dans la présente mission.

CMR-085

Ce projet de création d'une unité importante de transformation industrielle du manioc est certainement basé sur l'importante demande de gari, tapioca et amidon dans l'ensemble des pays.

Son implantation dans le département de la LEKIE (Sud Cameroun) le place à proximité des producteurs locaux, artisanaux, dont elle devrait entraîner le développement et le maintien "au Pays".

Toutefois la très grande importance de la capacité nominale prévue (200,000 t/an) la placerait en position de dépendance de la part des cultivateurs et une plantation "tampon" devrait, nous semble-t-il, lui permettre de résister à des hausses de prix excessives par la menace d'une évolution de son autonomie d'approvisionnement.

Une étude préalable des possibilités de commercialisation des produits devrait déterminer si celles-ci peuvent assurer un écoulement de production supérieur à celui nécessaire pour dépasser le seuil de rentabilité de l'unité prévue.

Cette étude pourrait d'ailleurs comporter un volet particulier vers l'éventualité de fabrication de plats précuisinés à base de fofou (gari) (du type de celle pratiquée en Côte d'Ivoire par Nestlé) et rechercher si la clientèle pourrait être ouverte (en zone urbaine surtout) à l'utilisation de ce produit de forme nouvelle.

Enfin l'aspect technique des problèmes de conservation pendant le transport et le stockage ainsi que de conditionnement ne devrait pas être oublié, en complément de l'étude technologique des moyens de fabrications envisagés. A ce sujet il existe, au Congo, une unité de ce genre réalisé il y a quelques années. Il semble qu'elle ait eu des problèmes (surtout pour des raisons de politique syndicale) et il serait intéressant d'en connaître le dossier, ce qui est certainement possible auprès de l'ingénierie qui l'a réalisée (BERTIN et Cie semble-t-il) et peut-être également auprès des autorités techniques locales (ou du CIRAD à Paris et à Montpellier).

Sous les réserves ci-dessus, et après vérification de la sincérité des chiffres avancés, il est à penser qu'une étude de faisabilité, tous azimuts devrait déboucher sur un dossier bancable auprès des organismes financiers traditionnels locaux et étrangers, bi et multilatéraux.

L'assistance requise par le promoteur concerne d'une part la formation (à notre avis prévue trop courte) du personnel technique d'encadrement et du personnel chargé de la commercialisation et d'autre part l'intervention pendant 3 ans d'un ingénieur agronome qui pourrait à la fois se préoccuper de la fabrication et de la plantation-tampon suggérée plus haut.

Tous ces éléments de formation et d'assistance en cours de développement devraient se dégager de l'étude de faisabilité que nous conseillons d'effectuer en commençant par l'étude des possibilités d'approvisionnement et de marché d'écoulement des produits; cette partie de l'étude conditionnant, par ses résultats, la poursuite de l'étude de faisabilité en direction d'un dossier bancable.

L'investissement demandé est important (250 millions de FCFA) mais en rapport, à priori, avec l'importance de l'unité prévue. Par contre il nous semble plus difficile de trouver une participation à 49 % dans le capital auprès d'étrangers.

Pour l'instant il s'agit plutôt d'une idée de projet que d'un projet au sens propre du mot, le capital "actions" étant encore à définir et le promoteur assez loin professionnellement de l'aspect technologique de la production envisagée. Par contre ses compétences de commerçant sont à retenir. Ce projet de production de briques de terre se rapproche du projet CMR-081. Il se situe dans la même région (Yaoundé). Il vise à une extension d'activité d'une entreprise existante. Toutefois il est à remarquer une considérable différence dans les prévisions d'investissement pour une production comparable.

Construction et terrain de l'usine: 125 millions de FCFA / 20 millions (projet CMR81) matériel et machines: 200 millions de FCFA / 50 000

Nos commentaires sur l'opportunité d'un tel investissement et les quantités susceptibles d'être effectivement vendues sont les mêmes et incitent à une grande prudence.

Enfin nous observons que, dans le présent projet la technique, vaguement définie, prévoit la mise en oeuvre des briques, fabriquées sur place, après 3 jours seulement de séchage ce qui élimine l'utilisation du ciment comme stabilisateur et il faudrait connaître exactement la durée de "prise" des stabilisants envisagées: ISOPLAST ou MUREFIX, leur coût et leur existence assurée sur le marché.

A notre avis ce projet exige une réflexion préalable sur le plan technique avant toute décision et notamment un examen sérieux du processus de stabilisation et de sa pérennité.

Pour information: Page 10 du profil alinéa 10.2 le promoteur indique dans le tableau des sources possibles de financement. 5ème ligne: Source: ONUDI et banque locale !!! ce qui porte à penser que comme beaucoup il pense que l'ONUDI peut le financer.

CMR-084

Ce projet de création d'une unité industrielle de production de charbon de bois émane de la société SOCAMROUTEFOR en la personne de son PDG, Mr. EKEMBENE Sylvestre dont nous avons déjà examiné et commenté le projet CMR-078 où nous avons développé des commentaires.

Il propose ce projet comme une extension de la société de travaux publics SOCAMROUTEFOR. Il prévoit une production annuelle de 30,000 T de charbon de bois fabriqué à partir de déchets de scieries et de chantiers de Travaux Publics.

Il est situé à Yaoundé, siège de sa société et géographiquement bien placé.

Par contre on peut se demander s'il y a une production annuelle de déchets de scieries d'exploitations forestières et de résidus de chantiers de T.P. susceptible d'alimenter aujourd'hui demain et dans l'avenir les 120,000 tonnes de déchets ligneux indispensables à cette fabrication.

C'est là, déjà, une première introspection à développer

Ensuite lorsque le promoteur parle d'exportation (70% de sa production) et n'indique pas vers quels territoires il l'envisage.

Cela est nécessaire pour évaluer le prix de ventes possible dans les pays visés en tenant compte de coût de l'emballage et du transport (aléas de perte au transport inclus)

Par contre il est indéniable que la base même de l'énergie thermique ménagère (cuisine) est constituée par le charbon de bois, dont selon le promoteur, la demande locale serait de 100 000 t/an satisfaite à 30% par la production locale (artisanale) et 70% par l'importation soit 70,000 t.

C'est sur les 70 000 t/an qu'il compte placer 30% de sa production soit 9000 t/an

L'idée de ce projet est intéressante mais il faut d'abord le situer dans la réalité des choses à savoir:

- 1) Certitude d'avoir les 120.000 t/an de déchets (actuellement et dans l'avenir)
- 2) Certitude que leur qualité (et notamment le mélange des essences des diverses provenances) est convenable
- 3) Certitude du prix de revient pouvant donc être obtenu du coût des approvisionnements
- 4) Certitude des possibilités du marché (local et export)

Tout cela, devrait ressortir d'une étude approfondie de faisabilité, insistant sur les 4 certitudes ci-dessus évoquées, qui, si elle est bancable, c'est à dire bien construite techniquement, économiquement et financièrement devrait faciliter la recherche de financements locaux et extérieurs (avec éventuellement l'appui des services de protection contre la désertification que la collecte du bois de chauffe accélère, et des services concernés par l'économie de dépenses en devises, voire par ceux que les rentrées de devises intéressent s'il y a exportation). A remarquer que là aussi le promoteur indique comme sources des emprunts: ONUDI et banques locales, mal informé sur le rôle technique et non bancaire de l'ONUDI.

CMR-XXX

Ce profil qui nous arrive à l'instant, concerne une idée de projet à priori très intéressante.

Il concerne la création éventuelle d'une unité industrielle de transformation des mélasses en levures de panification (et en alcool de bouche).

En ce qui concerne les levures de panification il est constant que le marché de boulangers et de la viennoiserie est en continuel développement au Cameroun et que la totalité de la consommation (plus de 1 500 tonnes en 1987) est importée. La production de 500 t/an envisagée correspond donc à 1/3 de l'importation actuelle. Si l'on tient compte des besoins des autres pays de l'UDEAC (Congo, Gabon, République Centre Africaine, Tchad, Guinée Equatoriale) et peut-être du Zaïre sans parler du Burundi et du Rwanda l'unité proposée devrait pouvoir trouver son marché sans grand problème. Toutefois, pour tenir compte du raisonnement classique en ces pays (rien n'est bon s'il vient de chez nous !!) il semble qu'il pourrait y avoir un vif intérêt à créer cette entreprise dans le cadre d'un accord avec un levurier non africain qui, même s'il ne participait pas au capital et au financement, pourrait prévoir une sorte de franchise avec utilisation d'une marque connue et appréciée localement (genre SPRINGER ou autre) quitte à se voir imposer des règles strictes de qualité contrôlée; un joint venture serait évidemment l'idéal.

Nous pensons qu'il y a là une étude de faisabilité très poussée qui s'impose et devrait permettre d'évaluer le seuil de rentabilité du projet, les accords de franchise (ou joint venture) et des contacts d'approvisionnement auprès des sucreries camerounaises (et des pays voisins si nécessaire pour s'assurer l'approvisionnement en matière première: mélasse)

Peut-être la recherche d'une participation financière pourrait trouver une satisfaction partielle auprès de ces sucriers et, pourquoi pas, auprès des minoteries locales et des importations de farine dont le circuit local de distribution pourrait être un bon outil dès le départ.

L'étude de faisabilité devrait éventuellement tenir compte de ces remarques, et peut-être, établir des contacts avec les intéressés non africains susceptibles d'accorder joint venture ou franchise.

Pour ce qui concerne l'alcool de bouche, je crois qu'une usine est en construction, ou construite, au centre du Pays (à vérifier).

CONGO

Généralités: Compte tenu des particularités sectorielles de la situation des matières premières (et des besoins) au Congo nous avons pensé utile de ne pas suivre l'ordre de numérotation des projets mais au contraire de les répartir en catégories:

- 1) Industrie alimentaire (PRC 003, 011 et 012)
- 2) Industries de bois (PRC 006, 019, 020, 021, 022, 031)
- 3) Industries des matériaux (PRC 008, 010, 023, 024, 026, 029)
- 4) Industries diverses (013, 014, 015, 016, 017, 0125, 028)

1) Industries alimentaires

PRC-003: (Yaourt)

C'est un projet de 1985 visant à l'extension d'une entreprise privée pour la fabrication de yaourts et boissons aromatisées. On ne trouve dans le profil aucun détail tant sur les qualités prévues que sur les sources d'approvisionnement.

Le montant d'investissement envisagé de 222 000 US\$ en 1985 soit 100 millions de FCFA ne nous semble pas en rapport avec la capacité de production prévue; il est un peu important pour la seule production de yaourt. Par contre la quantité prévue nous semble être "dans le note" s'il n'y a pas de concurrence locale.

De toutes façons il serait intéressant d'y adjoindre, si cela n'existe pas encore, une petite unité de fabrication de lait (à partir du lait en poudre utilisé dans la fabrication du yaourt) et de la commercialiser sous forme de lait aromatisé.

De toutes façons si le projet n'est ni réalisé, ni abandonné il pourra être effectué une étude de faisabilité bancable et assuré la formation d'un chef de fabrication dans une petite usine en Europe. Selon INPRIS le profil a été envoyé en Finlande, Inde, Grande Bretagne, Belgique, Yougoslavie, Italie et Roumanie mais aucun ne semble avoir envoyé de réponse. Le dernier envoi date de mars 1987.

Il faudrait d'abord des renseignements pour savoir si le projet est abandonné, réalisé ou encore en attente et, dans ce dernier cas, demander communication de l'étude de faisabilité existante, la réactualiser avant de prévoir une décision d'assistance technique.

PRC-011:(poisson)

Il s'agit d'une idée de projet datant de 1985 visant le traitement du poisson. Le promoteur est l'Etat congolais dans le cadre de la Société COPEMAR dont le capital en 1985 s'élevait à 1,9 millions de dollars à FCFA 450 pour 1 US\$ soit 855 million de FCFA à l'époque.

Il faudrait se renseigner auprès du promoteur pour connaître sa position actuelle dans cette affaire pour savoir si ce projet est abandonné, réalisé ou toujours en attente et dans ce dernier cas voir si le partenaire est encore intéressé à son développement.

Nous savons que après quelques années l'activité de la pêche s'est assez fortement développé. Le travail de préparation est un travail minutieux qui doit être très bien réalisé et le poisson doit être soigneusement emballé pour l'exportation.

Si le projet est toujours en attente, il pourrait être fait une étude de faisabilité complète et actuelle étudiant à la fois des aspects techniques et commerciaux ainsi que la formation du personnel. C'est à la lecture de ce rapport qu'une décision pourrait être prise mais seulement après une description plus précise. INPRIS indique qu'un profil a été envoyé le 18 novembre 1986 à une firme danoise (NORFO) mais ne donne pas trace de réponse.

PRC-012: (huilerie)

Il s'agit d'un projet de modernisation et expansion de l'huilerie de palme et de palmiste de Madingou dans la région de la Bouenza dirigé par un privé Malenda Victor qui cherche à remplacer son associé.

La création de l'entreprise a été financée par la Banque Nationale de Développement du Congo sur une ligne de crédit ouverte par la Banque Africaine de Développement.

Le chiffre de participation étrangère dans le capital figurant sur la fiche de projet est indiqué: 4,000 US\$ soit 1,660 000 FCFA ce qui nous semble bien faible. Mais comme d'autre part la production d'huile prévue n'est pas importante: 410 t/an d'huile de palme et 115 t/an de graines de palme. Le capital nominal est peut-être très bas. (5 millions de FCFA)

Il convient d'abord de se renseigner sur l'état actuel du projet: est il abandonné, réalisé ou toujours en attente?

Dans ce dernier cas il convient d'actualiser la fiche de projet et de la faire compléter par l'intéressé car on n'y trouve à peu près aucun détail de l'investissement.

PRC-019:(conserves fruits et légumes)

Il s'agit d'un projet de nouvelle industrie, datant du 1985, en vue de construction à LOUETE (Région de la BOUEZA à forte vocation agricole) d'une unité de production globale de 500 t/an conserves de fruits (tranches de mangues et oranges, concentrés, confitures et de légumes/ haricots blancs cuits à la vapeur.

Cette unité industrielle serait assurée de son approvisionnement en fruits et légumes et entraînerait même un développement d'activité des nombreux paysans de la région. En ce qui concerne l'énergie il n'a pas de

problème (Le barrage de la Bouenza construit par les chinois dans les années 70 et en service, l'eau est abondante et traitée et le sucre produit par la sucrerie construite dans les années 60 par la SOMDIAA dans la région agricole du NIARI assez proche. Quant aux produits pétroliers, le Congo en est un gros producteur.

La production prévue étant destinée au marché national devrait trouver un écoulement aisé malgré l'importante "économie informelle" au Congo par la contrebande zairoise en quête de FCFA mais qui, vu l'importance de la production prévue dans ce projet, pourrait être combattue en grande partie par les autorités, si elles le veulent bien.

L'investissement prévu en 1985 était (calculé au cours à l'époque: 450 FCFA = 1US) de 2,740,000,000 de FCFA dont: 50,000,000 de FCFA en capital (60% local), 103 000 000 FCFA de crédit fournisseur (prix des machines et matériels) et 108 000 000 FCFA de "prêts officiels" (correspondant approximativement aux dépenses d'étude du projet, de construction de l'édifice et de son infrastructure, etc.....)

Le promoteur est depuis 1976 un privé de la région, commerçant, éleveur, boucher et transporteur). Il prévoit la création, pour ce projet, d'une S.A. du capital de 50 millions de FCFA et demande, outre le côté financement, une assistance technique, gestionnaire, formation. Après renseignements pour savoir où en est ce projet s'il est toujours en attente, il mérite une étude complète et approfondie de faisabilité.

INPRIS a diffusé le profil en Italie, au Danemark, en Belgique et en Yougoslavie jusqu'en mai 1987 n'indique pas de résultat. Sur le plan financier et si le dossier de l'étude de faisabilité est concluant une démarche pourrait être envisagée auprès de LCF Congo qui investit localement une partie de son bénéfice.

2) Industries du bois

Remarque générale: Le Congo dispose d'une grande ressource forestière malheureusement mal reliée à son infrastructure océane (Pointe Noire) ce qui charge fortement les prix pour le transport. Toutefois une industrialisation in-situ peut permettre un débouché éventuel pour des produits à forte valeur ajoutée à la matière première comme par exemple des éléments modulaires composants de produits de menuiserie à assembler à l'arrivée, sauf à se situer dans une région de consommation importante s'il en existe une.

Jusqu'à l'an dernier le marché d'exportation était le monopole d'une société d'Etat. Maintenant les privés ont le droit d'exporter mais sont souvent handicapés pour le manque (ou le coût) de moyens de transport.

Il est à noter que, dans le cadre de la préparation (actuellement hypothétique pour des raisons de santé économique du pays) de construction d'une usine de cellulose une vaste plantation d'eucalyptus avait été créée en vue de son alimentation en bois homogènes.

Cette plantation commence à attendre sa maturité et les arbres les plus avancés sont peu à peu mis en oeuvre pour la charpenterie locale, C'est un fait à retenir.

PRC-006:(panneaux en bois)

Il s'agit d'une idée de projet datant en 1985 suggérée par un commerçant (en bois) de Pointe Noire. Aucun chiffre n'est avancé et le promoteur recherche: capital, emprunt, licences et savoir faire.

Il pourrait être intéressant de savoir s'il a un peu avancé dans le sens "Finances" et l'aider, dans l'affirmative, sur le plan technique et recherche de licences ou de joint venture.

Il faudrait l'interroger lors d'un passage d'expert à Pointe Noire. INPRIS indique la diffusion du profil de novembre 1986 à février 1987 en Grande Bretagne, Suède, Yougoslavie et Australie mais pas de résultat positif ou négatif.

PRC 020:(sciage et tranchage de bois)

Ce projet (de 1985) concerne la création d'une unité de sciage et de tranchage de bois à Pointe Noire. Il prévoit 14.000 m³ de sciage et 9600 de tranchage provenant d'un aprovisionnement de bois en grumes de 48,000 m³/an. Il destine 30% de sa production à l'exportation (ce qui est prudent du fait des fluctuations des cours du marché international) vers l'Europe (France, RFA et Pays Bas)

Les prix de vente indiqués sont à vérifier.

L'investissement total prévu est du 560 millions FCFA sont 500 millions en materiel avec crédit fournisseur équivalent. 115 millions en capital (dont 30 % étranger et 10% un local public, le reste 60% provenant de privés locaux) pour couvrir les études, les travaux d'infrastructure le terrain, le fonds de roulement, (30 millions) et les imprevus (55 millions sont 10% de l'investissement)

Le promoteur est la société COFIBOIS à Pointe Noire créée en 1962, au capital du 27 millions de FCFA. Une importante assistance technique est requise:

- 12 mois de technicien spécialiste de sciage
- 12 mois de technicien spécialiste de tranchage
- 18 mois d'ingénieur électromécanicien

INRPIS indique avoir envoyé le profil à divers interlocuteurs en France, Suede, Pays Bas, Yougoslavie et Belgique mais pas de suite n'est indiquée.

PRC-021:

Il s'agit d'un projet nouveau (en 1985) d'une unité de sciage de grumes (10000 m³/an) situé à DJIRI Village (Makamadilou) entièrement destiné au marché loal, notamment pour les fabrications de mobilier et de charpente.

L'investissement en terrain, équipement, services etc. est prévu pour 41 millions de FCFA (en 1985) avec un capital 100% privé local (6,500,000 FCFA) et des crédits pour 41 millions de source officielle et de 10 millions (imprévus et fonds de roulement) d'origine locale.

C'est un bon petit projet qui est bien situé au niveau géographique et fait appel à une assistance technique de 6 mois pour la fabrication.

Il faudrait profiter d'un passage à Brazzaville d'un consultant pour savoir si le projet est déjà réalisé, abandonné ou encore en demande.

INPRIS fait état d'envoi de profil de 1986 à février 1987 en Suède, Yougoslavie et Belgique mais n'indique pas de suite.

Si le projet est toujours en demande il mérite une étude de faisabilité.

PRC-022:(scierie, charpenterie)

Il s'agit d'un projet datant de 1985 prévoyant la création à Pointe Noire d'une unité de scierie destinée à produire à partir de 24,000 m³/an de grumes, des éléments à bois de charpente (12000 m³/an avec une réserve de capacité égale, soit un équipement bon pour 24 000 m³/an

Il est prévue une exportation de 30% vers l'Europe et 70% pour le marché local, ce qui permet d'espérer une certaine stabilité des prix de vente moyens envisagés. Par contre l'évaluation de l'investissement en machines (300 millions de FCFA en 1985) si on le compare à celui du PRC-006 qui prévoit en outre le tranchage.

Il faut bien noter que le débouché local prévu est lié à l'industrie du bâtiment, ce qui peut être un handicap d'autant plus que l'usine est située à Pointe Noire, extrémité océane du pays, bien pour l'export mais peut-être moins valable pour la consommation locale.

D'autre part il y aurait intérêt à rechercher une implantation en zone plus proche de la forêt car le transport amont concerne 24000 m³ de grumes (environ 25 000 t/an) alors que le transport des produits fabriqués ne concerne que 12 000 m³/an (sont environ 13 à 14,000 t/an)

Il y a des régions plus proches de la forêt où l'on pourrait trouver énergie et voies de transport vers Pointe Noire.

Le promoteur, BANINA Antoine, exerce son activité depuis 1976 et ne demande qu'une participation étrangère de 15% dans le capital. (100 millions CFA en tout) et des crédits fournisseurs d'ailleurs supérieur à sa prévision de dépense du matériel.

Il ne précise pas sa demande d'assistance technique par expert.

INPRIS a diffusé ce profil de novembre 1986 à janvier 1987 en Tchécoslovaquie, Pays Bas, Suède, Yougoslavie et Belgique mais n'indique pas de suite.

PRC-031:(Scierie-menuiserie)

Il s'agit d'un projet plus récent (enregistré en 1988) visant à l'expansion d'une usine de sciage de..... et de menuiserie à Pointe Noire (d'une capacité nomiale de 10,000 m³/an de grumes) présenté par M. BOUNDJI qui exerce depuis 1968 et serait le premier promoteur de bâtiment, visant la diversification.

Compte tenu des chiffres figurant sur le profil il envisagerait de produire 7200 m³/an de bois de charpente et de coffrage, de tuiles de bardeaux de portes, de fenêtres et faux plafonds en créant une scierie et en développant une petite unité de menuiserie existante.

Il demande pour cela notamment une assistance technique de formation de 3 agents, comportant 1 formateur à la gestion pendant 1 mois et ingénieur pour la formation technique de 2 personnes d'encadrement technique du personnel, pendant 2 mois.

Il recherche une participation au capital (250 millions CFA) de 45 % étranger (112 500 000 CFA) envisageant un investissement en matériel de 200 millions CFA et un bâtiment et terrain de 180 millions CFA.

Il nous semble que la part "terrain-bâtiment est à réviser car, semble-t-il, trop élevée.

Ce projet serait encouragé au niveau gouvernemental et l'ancienneté professionnelle du promoteur autant que son chiffre d'affaires (900 millions de FCFA) lui donnent un caractère appréciable de sérieux.

Toutefois les chiffres sont à revoir et il conviendrait de procéder à une étude de faisabilité complète usant à la fois le coût de l'investissement en bâtiments et en machines, peut être, un emplacement de l'usine plus proche de la forêt (comme précisé plus haut pour le projet PRC-022).

Nous préconisons la réalisation de cette étude profonde de faisabilité aboutissant à un dossier ("bancable").

3) Industrie des matériaux de construction

PRC-008:(produits en béton)

C'est un projet (de 1985) d'extension et modernisation d'une entreprise existante à Pointe Noire dont les produits sont destinés intégralement au marché local.

La fabrication concerne les produits en béton armé et non armé, composant pour le bâtiment: agglomérés pleins et creux, dalles claustras, et hourdis.

Le promoteur cherche (1985) des emprunts, des licences et savoir faire et l'assistance technique.

Il n'a dans le profil aucun autre détail qu'un chiffre total financier et une prévision de chiffre d'affaire.

Il faudrait, à l'occasion d'un passage d'expert à Pointe Noire prendre contact avec lui pour connaître l'évolution actuelle du projet et, s'il est toujours d'actualité, compléter le profil pour mesurer s'il y a intérêt à faire une étude de faisabilité.

INPRIS évoque l'envoi du profil en novembre et décembre 1986 en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie - pas de suite indiqué.

PRC-010:(cimenterie)

C'est un projet (1985) d'extension d'une unité de cimenterie existante à LOUTETE (entreprise d'Etat) qui était à l'époque en période d'essai.

La capacité de production envisagée (250 000 t/an) correspondrait aux besoins du marché local et, pour 10% de sa production à une exportation vers les pays de L'UDEAC.

Nous croyons savoir qu'une usine de cette capacité est peu rentable, le seuil de rentabilité se situant en général vers 500 à 600,000 t/an.

Néanmoins les conditions locales, notamment de prix de ciments importés peuvent influencer sur la hauteur de ce seuil.

Il convient d'abord de se renseigner sur la situation actuelle du projet: est-il réalisé, abandonné ou toujours en demande ?

A l'époque il représentait un investissement de plus de 25 milliards de FCFA.

Une longue assistance technique est demandée (5 experts pendant 5 ans).

Où en est actuellement dans le cadre, notamment de la politique de privatisation en cours de nombreuses entreprises d'Etat.

PRC-023:(production de briques cuites)

C'est un projet de 1985, nouveau, de création d'une unité de production de briques d'argile cuite, la capacité de production prévue est de 15 000 t/an de briques creuses pesant 6,5 kg l'unité, sont donc. 2,300,000 unités environ par an ce qui donne une production journalière de 10,000 à 12,000 unités.

C'est peu pour une unité rentable

La site choisi est MOUMPALANSIMA (Dzoumouna) proche des gisements d'argile et des facilités de transport.

Toutefois l'investissement envisagé (à l'époque) s'élevait à 544,500,000 FCFA qui nous semble hors de proportion avec la production prévue (investissement égal à 237 FCFA par unité de production) car l'amortissement de l'installation doit rapidement couvrir les frais de maintenance de renouvellement du matériel et du four.

A titre d'exemple: une telle usine en Egypte coûterait actuellement moins de la moitié de la somme prévue ci-dessus pour une production quotidienne de 25 à 30,000 unités. C'est à dire que l'investissement par capacité unitaire de production se situerait (aujourd'hui) de l'ordre de 40 à 50 FCFA et s'il s'agissait de briques pleines on pourrait produire par jour 35,000 briques de 10x14x30 pour un investissement de l'ordre de 100x130 millions de FCFA, cad environ 15 à 16 FCFA, 20 ans maximum.

Il convient donc de se renseigner sur la situation actuelle du projet est-il réalisé, abandonné ou toujours d'actualité?

S'il est toujours d'actualité il serait bon de reprendre l'étude à zéro en tenant compte du marché actuel et de la rentabilité d'une unité de capacité minimum correspondant à ce marché.

L'énergie de cuisson existe au Congo, elle peut être soit du fuel, soit du bois ou du charbon de bois.

Il conviendrait donc de faire une étude de faisabilité complète et bancable INPRIS indique que des profils ont été envoyés de décembre 1985 à mai 1987 en Grande Bretagne, Yougoslavie et Roumanie. Pas de réaction enregistrée.

PRC-024: (usine de parpaings de ciment)

Ce projet prévoit la création à Brazzaville d'une usine de parpaings de ciment traditionnels (10x20x40, 12x40x40 et 15x20x4) pour une quantité de 4 millions des briques par an (12,500 par jour) aussi que de hourdis (100,000 par an). En fonction des chiffres donnés pour la quantité de ciment et de sable et agrégats employés ou en déduit qu'il s'agit d'un dosage au m³ de 150 de ciment et de béton ce qui est admissible et souvent pas atteint par les artisans que les fabriquent au moule manuel.

L'investissement prévu en matériel (55 millions de CFA) bâtiment et terrain (11 millions CFA) s'élève à 65 millions de FCFA auxquels il faut ajouter 20 millions (dont 5 pour le fond de roulement, 8 pour les imprévus et 7 pour divers services) le tout en 1985 il apparait que le capital étant privé à 100 % (1,500,000 FCFA) le promoteur souhaite un crédit fournisseur pour le matériel (55 millions CFA) et un prêt de 28 millions pour assurer le reste des dépenses et imprévus.

En outre il demande une assistance technique de 1 mois pour la formation du personnel technique d'encadrement

Si le projet est toujours en vigueur il faudrait avoir communication des études évoquées à l'alinéa 1.3 et des éléments permettant de les ré-évaluer à ce jour pour préparer une étude de faisabilité bancable permettant au promoteur de rechercher les concours financiers nécessaires.

INPRIS a envoyé le profil en Tchécoslovaquie, Inde, Yougoslavie et Roumanie de novembre 1986 à mai 1987 mais il n'y est indiquée aucune suite.

PRC-026:(carrière - concassage)

Il s'agit d'un projet (de 1988) visant à l'extension et modernisation d'un équipement de carrière et de concassage (pour une capacité prévue de 300 m³/jour) située à environ 27 km de Brazzaville où se trouve le gisement de moellons exploitable pendant plus de 30 ans encore.

Aucun chiffre n'est fourni sauf l'investissement, en capital, de la BNDC pour 232 millions de FCFA.

Il existerait 4 études, figurant à l'alinéa 1.3, qu'il faudrait actualiser et qui pourrait aider à l'établissement une étude de faisabilité bancable.

Une assistance technique est requise enfin pour de la formation dans les domaines: gestion, technique et commerce.

Le promoteur SOCACO existe depuis 1982 .

PRC-027:(chaux)

Ce projet d'extension (en 1985) d'une fabrique de chaux prévoit l'exploitation d'un gisement (existant depuis 1977) calcaire à LOUTETE (Région de Bouenza) qui produit actuellement (en 1985) environ 2 800 t de chaux par an.

La réserve de matière première (calcane) est à plus de 50 ans.

40% de la production vise le marché local. Une note de promoteur, annexée au profil du projet, fait un clair historique du passé.

Cette note précise que le promoteur recherche spécialement à financer 1 tracteur chargeur, 1 four électrique sa ligne (5 km) d'alimentation, un mécanisme nécessaire d'emballage de chaux vive et un concasseur supplémentaire.

Il demande également une action de formation locale spécialisée en comptabilité financière et générale (90 heures), mécanique générale et maintenance (120 heures), formation adaptation au poste de gestion commerciale (3jours), formation du personnel administratif (90 heures)

Cette note éclaire bien sur les données du problème. Il faudrait d'abord se documenter sur la situation actuelle de ce projet (abandonné, réalisé ou toujours en attente), et, s'il est toujours valable, en chiffrer les besoins (ci-dessus définis) pour passer ensuite à l'étude de faisabilité complète conduisant à un dossier bancable.

INPRIS n'a envoyé le profil qu'à un demandeur en Yougoslavie en décembre 1986.

PRC-029: (concassage de granit)

Il s'agit d'un projet récent (1988) et important d'installation d'une unité de concassage de granit rose pour en faire des agrégats de chantier (gravier et caillasse), ce projet est important par la production prévue: 130 000 m³/an (capacité de l'usine 200 000 m³/an)

La réserve de matière première est fort importante.

ce projet est intéressant par sa situation géographique NGABOULOUNROB au P.K. 450 du chemin de fer congo-océan ce qui facilite l'évacuation des produits.

Ce projet est important par le montant de l'investissement prévu 620 millions de FCFA dont 380 en matériel, 150 pour le terrain et le bâtiment et 90 pour le fonds de roulement, pour le tout il est demandé un prêt à long terme de 620 millions de FCFA.

Le marché de base semble être la fourniture de la caillasse aux Chemins de fer du Congo et en complément la vente d'excellents agrégats pour le béton (concassé du granit rose). Ces 2 marchés devront être étudiés et chiffrés par l'expert afin d'évaluer s'il sont en rapport direct avec la prévision de production (9130 000 m³/an) et s'ils sont au dessus du seuil de rentabilité de l'équipement prévu.

Alors, il pourrait être réalisée l'étude complète de faisabilité que mérite ce projet si la question commerciale se révèle valable.

PRC-030:(briques de terre stabilisée)

Ce projet récent (1988) vise à la création d'une unité de production de briques de terre crue stabilisée d'une capacité de 1 millions de briques/an utilisée à 70% de sa capacité soit 700 000 briques /an.

Ce qui correspond à une production de 2500 briques par jour.

Ce projet mérite une étude approfondie mais appelle déjà une réflexion au niveau des prévisions de dépense.

1) Il existe des machines semi automatiques qui, complètes avec des roues de rechange, une alimentation de la presse par tapis alimenté lui même par une machine de désintégration des mottes de terre et de mélange avec le produit stabilisateur, qui produisent 2000 briques de 7.12.30 ou 1000 de 7x2x40 par heure et dont le coût CIF est de l'ordre de 15 à 20 millions CFA.

(production annuelle 2000 x 7 x 300 = 4 200 000 briques/an en 7 x 12 x 30 et
1000 x 7 x 300 = 2100 000 briques/an en 7x20x40

formation du technicien au fonctionnement et à l'entretien des machines et en contrôle technique des composants et produits finis compris dans le prix au matériel.

2) En dehors du terrain le projet prévoit une construction de 24 millions et une infrastructure de 50 millions. A quoi cela correspond-il? car il suffit d'une baraque en chantier et d'un hangar de fabrication et de séchage de quelques centaines de m² enfin, car ce projet est intéressant, il faut surtout prévoir des installations semi-fixes, auto entraînés (moteur diesel ou électrique sur chaque machine inclus dans la dépense ci-dessus) car les briques de terre stabilisée sont malgré tout assez fragiles au transport (après la prise du stabilisant évidemment) et leur transport sur camion et avec des routes un peu cahotante coûte cher en casse.

Il vaut mieux transporter la terre vers le chantier de construction et y fabriquer les briques que le contraire.

Ce projet mérite une étude de faisabilité sérieuse et complète car il devrait pouvoir trouver son financement pour un chiffre plus modeste que celui indiqué par le promoteur.

4) Industries diverses

PRC-013:(Textile)

Cette fiche de projet émane d'une société d'Etat, en 1985, la SOTEXCO et vise d'une usine textile d'origine chinoise à réhabiliter dont une partie seulement fonctionne (Teinture et impression) et une autre fonctionne sporadiquement (tissus éponge)

Les seules indications de la dite fiche sont en outre

- 1) que l'on veut fabriquer des tissus d'habillement, de la bonneterie et des tissus éponge;
- 2) qu'il faut dépenser 3,335 000 US\$ (1.500 000 000 de FCFA)
- 3) qu'on recherche: participation au capital social, emprunt, licences et savoir faire, équipement et assistance commerciale.

Compte tenu de la conjonction actuelle tant économique que du marché mondial il semble difficile d'aboutir. Toutefois une enquête locale devrait permettre de savoir où en est ce projet et s'il est toujours en demande.

INPRIS indique qu'il a été diffusé de novembre 1986 à janvier 1987 en Grande Bretagne, Roumanie, Pays Bas, Yougoslavie et Belgique, mais ne donne aucune suite.

PRC-014:(Imprimerie de listings)

Ce projet (de 1985) vise à la création d'une unité d'impression en continu de listings pour l'informatique et des formulaires spécifiques pour imprimantes, à hauteur de 300 t/an ce qui correspondrait à la dimension du marché local.

Il est indiqué que le local est prêt (364 m² couverts) la somme de 534.000 US\$ figurant à l'alinéa 2.1 représente donc l'achat de machines.

Une étude de marché aurait été réalisée et le promoteur recherche une participation au capital social et des licences et savoir faire.

Il existe déjà sur la côte d'Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, des entreprises d'impression en continu. Il faudrait, mesurer si la demande correspond à une rentabilité possible, par son importance, d'un équipement au Congo.

Nous pensons que, compte tenu de la connaissance commerciale du marché par son activité de ventes de matériel Olivetti, le promoteur devrait pouvoir trouver localement une partie de capital notamment en sollicitant des souscriptions de la part des plus importants consommateurs (grandes entreprises, sociétés de distribution, d'électricité et d'eau, agence transcongolaise des communications, sociétés pétrolières, etc) et les concours de financement de la part des banques commerciales et de développement aussi que de la Banque Centrale et des diverses instances financières locales, sans compter le concours éventuel des institutions multilatérales (BAD, FED, etc....) et des accords financiers bilatéraux (FAC, KFN, Coopération belge, Finafrica italienne, Caisse Centrale de Coopération Economique et PROPARCO, etc.)

Sous réserve de l'existence encore actuelle du projet s'il n'a pas été réalisé, ou abandonné, il faudrait assurer une étude de faisabilité solide conduisant à un dossier bancable.

PRC-015 et 016: (Produits pharmaceutiques)

Ces 2 profils du 1985 concernant l'industrie des produits pharmaceutiques se distinguent par les faits suivants:

- le premier (015) concerne l'expansion d'une société d'Etat qui prépare ou conditionne (ou les deux) depuis 1969 une gamme de produits: comprimés, pommades, sirops, solutés divers, etc. à partir d'une importation totale des matières premières ou de produits finis, à Brazzaville (Poto Poto Djoué) et dont la production est exportée à concurrence de 15% vers l'Angola (en 1985).

Une étude préalable de faisabilité et une description détaillée du projet aurait été effectuées en 1964.

En dehors d'une formation du personnel technique et de gestion le promoteur demande l'assistance technique pendant 1 an d'un pharmacien - chimiste en fabricant et d'un technicien de maintenance, sa demande concerne le financement (2,800,000,000 de FCFA en 1985)

- le deuxième n'est guère qu'une idée de projet dont l'objet (solutés pour perfusions intra veineuses) entre dans le cadre du premier.

Il émane d'un privé et, en dehors des licences et savoir faire, ce projet a une demande essentiellement financière (708 000 US\$ en 1985) et comporte très peu d'indication.

PRC-017: (Panneaux de signalisation)

C'est un projet de 1985 aux renseignements très succincts sans pré-étude émanant d'un promoteur aux activités déjà multiples: hôtel, restaurant, boulangerie, crèches scolaire, imprimerie etc, qui voudrait fabriquer des panneaux de signalisation en plastique.

En dehors de licence et savoir faire sa demande est entièrement à caractère financier: les équipements, l'infrastructure, les locaux pour un total d'environ 400,000,000 de FCFA

PRC-018:

Ce projet nouveau (en 1985) vise à créer une unité d'assemblage de 800 pompes à main par an, avec, ultérieurement, une fabrication partielle.

Sa demande est essentiellement financière (capital et emprunt) Il s'agit a priori d'une ancienne société d'importation de pièces automobiles, à capitaux européens reprise par des actionnaires locaux.

L'affaire est à suivre si elle est toujours en demande.

PRC-025:(charpente métallique et chaudronnerie)

Il s'agit essentiellement d'un projet d'extension d'une entreprise existante depuis 1955 qui exerce depuis 30 ans.

Ce projet vise à mettre en oeuvre 1200 t d'acier par an pour fabriquer de la charpente métallique, des produits de chaudronnerie, des ponts et des tuyauteries à Brazzaville.

La demande est basée sur le manque d'équipements modernes qui pourraient, en abaissant les coûts revient, lutter contre la concurrence des produits importés d'Europe.

Toutes les matières premières (laminés marchands, tôles, tubes, robinetterie et boulonnerie) seraient importés d'Europe.

Ce projet datant de 1985 et compte tenu de la situation économique difficile de tous les états africains (et en particulièrement le Congo) il s'avère nécessaire, s'il est toujours en demande, de voir d'abord où en est le marché "solvable" à l'heure actuelle.

La demande comporte 80% du capital étranger (sont 120 millions de FCFA) et des crédit pour un montant total de 450 millions de FCFA.

Il souhaite une grande action de formation locale, 3 personnes du personnel technique pour 2 ans pour d'encadrement , 1 an pour 2 employés administratifs et 2 ans pour 2 agences de commercialisation

2) une assistance technique de 3 ans pour un ingénieur et un chef de fabrication.

Tout cela est à ré-évaluer en tous sens avant de décider (ou non) d'intervenir.

PRC-028:

C'est (en 1985) un projet nouveau de fabrication de 6 millions par an de rouleaux de papier hygiénique et ultérieurement de serviettes et mouchoirs en papier, à Brazzaville destinés au marché local et qui nécessite (1985) 305 millions en FCFA en capital uniquement local (92,500,000) et prêts (212,500).

Le promoteur, entrepreneur de construction et de T.P. vise ainsi la diversification de ses activités.

Il requiert une formation locale de 2 employés techniques d'encadrement.

Il est évident que le financement ne peut être recherché que s'il dispose d'une étude de faisabilité bancable.

Il convient tout d'abord de se renseigner pour savoir si le projet est abandonné, réalisé ou encore en demande et, dans ce dernier cas demander au promoteur communication de l'étude technique et de la description détaillée de son projet. (alinéa 1-3 du profil) et des éléments d'actualisation et, à ce moment, demander de suivre ou d'abandonner.

GABON

GAB-004 Projet boulangerie à MINVOUL

les chiffres avancés me semblent "dans la norme" mais je ne vois pas

- 1) comment un investissement étranger de 46% du capital (soit 14,800 x 4,71 = 66,282,000 FCFA) pourrait être trouvé sauf peut-être (et avec peu de chances) auprès du fournisseur de farine qui pourrait être assuré en contrepartie d'un fournisseur de 180.000 FCFA par mois c'est à dire égale à 66,282,000/180,000 = 368 mois soit 30 ans de fourniture.
- 2) De même comment trouver un prêt à long terme de source étrangère de 31.800 US\$ c'est à dire égal au capital social, sauf à dégager ce prêt LT et l'emprunt à MT d'une institution locale de développement (BGD par exemple ou d'un fond spécial de promotion des PME éventuellement existant au Gabon.
- 3) La clientèle existe-t-elle localement? pour 1000 pains par jour?

GAB-005:

009 Projets agro-alimentaire

010

Ces 3 dossiers émanent de la même personne, Mme Jacqueline MOUVAGHA-TCHIOBA (épouse du Vice premier ministre chargé des mines etc.) Présidente des femmes d'affaires du Gabon et adjoint au maire de Libreville. Ils constituent un tout intéressant.

Les projets 009 et 010 ne demandent que 21.694.980 FCFA de participation étrangère (38% du capital de la plantation). Cette somme pourrait peut-être être fournie par le fond de 1 milliard CFA qui se met en place actuellement (avec le secrétariat des rencontres de Libreville) car je ne vois guère un étranger investir cette somme dans le capital de la plantation, sauf peut-être la SOMDIAA (Grands moulins de Paris). Je pense qu'il pourrait être intéressant de grouper les 2 projets en un seul.

Par contre, entre les 2 projets 009 et 010 (plantation - élevage agricole) doit s'insérer le projet no. 005 (fabrique d'aliment du bétail) non chiffré et devrait tenir compte de la position de la SOMDIAA sur le marché.

Selon INPRIS rien ne semble avoir bougé depuis 1987. Il faudrait se renseigner d'abord sur place (c.f Lyne Gery ex ONDUI Paris qui est à Libreville)

GAB-006: (fabrication d'uniformes)

Projet de dimensions modestes; l'appel en capital étranger de 2,100 US\$ est envisageable surtout si l'on fait appel à des fournisseurs français spécialistes dans la confection d'uniformes (comme UGECOMA) qui pourraient peut-être assurer des fournitures et, pourquoi pas, fournir des machines de 2ème main à crédit 50%)

Se renseigner localement comme pour les projets ci-dessus pour savoir ou en est ce projet.

GAB-007

(production de craie)

Bon projet à suivre après renseignement si toujours en instance.

GAB-008

(charpentes métalliques)

Projet aléatoire dans sa prévision de clientèle. Il dépend essentiellement de la reprise des investissements au Gabon. Ne peut à priori se réaliser valablement que si l'on trouve un constructeur européen (ou autre) qui s'intéresserait à s'y associer.

Peut-être pourrait ou intéresser la filiale camerounaise d'une société de Nantes. D'abord est il encore en attente?

GAB-011

(Allumettes)

Ce projet semble tenir debout et pourrait être proposé à la société française CIS blv Hausmann à Paris qui est spécialisée dans la branche allumettière, et, dirigée par un ancien de SEITA, qui a repris les activités promotionnelles de la Société Allumettière Française en Afrique. Toutefois les espérances d'exportation dont l'ensemble des pays UDEAC sont à reviser et à ce titre la CIS est très au courant de ce qui existe dans le secteur.

GAB-003

(manioc)

Ce projet (encore 1985) prévoit une production de 400t/h de farine de manioc cad environ 60,000 kg (60T) par mois ce qui représente une quantité industrielle et son implantation est prévue à MOANDA (haut Ogooue) région minière en développement.

Il prévoit un investissement important (84,800\$) dont le montant est à réévaluer à ce jour.

Avant d'entreprendre une étude de faisabilité (ce qui est demandé) il serait bon de se documenter techniquement (et je puis le faire compte tenu des études que nous avons fait à ce sujet avec le CIRAD de Montpellier) sur les possibilités de conservation sous climat tropical de la farine de manioc, substance assez facilement fermentescible, car l'importance de la production prévue risque d'entraîner la nécessité de l'exportation hors site au Gabon et même d'exportation, notamment vers les pays où résident comme immigrés, des ressortissants africains et des magasins spécialisés dans leur approvisionnement.

Il semble difficile de prévoir une exportation vers d'autres pays africains car tous ou presque en produisent.

Il serait intéressant de rechercher une source, expérimentalement valable de renseignements auprès de:

1) le groupe de femmes togolaises qui, à l'ouest du Togo ont créé une production qu'elles exportent en grande partie vers la France (conditions de production, prix de revient, quantités, coût et mode de transport, prix de vente au circuit européen, ou autre, de commercialisation.

2) La filiale du groupe Nestlé en Côte d'Ivoire qui produit et vend sous forme de plats cuisinés à longue conservation, du fofou tout préparé, en barquettes (procédés, coût d'investissement, prix de revient, etc...). Enfin ce projet devrait comporter:

- soit une plantation, contrôlée par le promoteur, permettant, en amont de l'équipement prévu, de s'assurer un approvisionnement à prix fixe et indépendant du risque de pression à la hausse de la part des paysans locaux.
- soit de se raccorder au vaste projet de Mme Jacqueline Mouvagha Tchioaba visé au projet no 010 - en recherchant un accord entre elle et le promoteur du présent projet

Sur le plan financier il semble difficile de trouver une participation étrangère (de 79% environ) pour un tel projet, sauf si l'opération Nestlé-Côte d'Ivoire se révélant valable ou pourrait orienter le projet vers un "fofou cuisiné gabonais, soit avec Nestlé soit avec des investisseurs habitués (ou attachés par obligation au Gabon comme Elf Gabon, SOMDIAA (Grands Moulins de Paris) ou autres).

Dans ce cas une participation de la PROPARCO (ou similaire dans d'autres pays) pourrait être envisagée (avec intervention de la CCCE dans le Crédit L.T) si le participant européen apportait la sûreté de sa compétence technique et africaine.

Enfin, au niveau local, cette opération pourrait peut-être bénéficier du fonds de développement de 1 million CFA, en cours de mise en place, réservé à la promotion de PME-PMI dans le haut Ogooué dont dépend Moanda (c.f. Lyne ex-Gery, qui collabore à ce projet dans le cadre du secrétariat permanent des rencontres de Libreville).

Avant toute chose il faut bien entendu, vérifier si le projet est soit réalisé soit encore en attente.

Sur INPRIS rien n'apparait depuis 1987/02.

ERG001:

Cette idée vise, en 1985, la production de lait, fromage et peaux de chèvres à concurrence de 500 à 600 chèvres fournissant 18,940 kg de viande par an. C'est une production entièrement destinée au marché local, seuls les fromages et les peaux pourraient être exportés en partie vers l'UDEAC.

La nourriture des chèvres serait importée d'Espagne (pourquoi pas du continent africain ?).

Le dossier est très incomplet et ne comporte presque pas de renseignements chiffrés. C'est plutôt une idée de projet qui vise à améliorer l'élevage de la chèvre et la fabrication de produits laitiers qui sont concernés et visent à améliorer la situation alimentaire protéique du pays.

Des contacts ont été enregistrés par INPRIS jusqu'en novembre 1987 (Laprovot, Tours, France) mais rien n'apparaît ultérieurement.

Des prêts et toute la gamme d'assistance sont demandés.

Il faudrait voir où en est la situation du projet, avant tout.

ERG002:

Cette idée de projet vise à la création d'une usine de cordages et de sacs textiles de 60kg de capacité en fibre de bananier et de jute entre Musola et Malabo. La production, prévue de 700,000 sacs par an, utilisés pour l'emballage du cacao et du café, devrait remplacer l'actuelle importation (à 100%).

C'est une idée qui émane du Ministère de l'Industrie et pourrait être intéressante dans la limite où se construirait une petite unité de production et où le coût de revient ne serait pas supérieur aux prix de l'importation (du Pakistan, par exemple).

Il faudrait bien faire attention à ne pas se laisser entraîner, comme ce fut le cas au Bénin pour l'usine construite au cours des années soixante, par l'entreprise italienne Gardella et qui s'est révélée une véritable catastrophe, du fait qu'elle était conçue pour utiliser le Kenaf, fibre locale, existante en quantité insuffisante et loin de l'usine dont l'emplacement résultait d'une décision politico-électorale.

De toute façon, ce projet datant de 1985, il faut se renseigner pour savoir où il en est.

Un seul contact figure dans l'INPRIS en décembre 1986.

ERG004:

Il s'agit d'une idée de projet. Mini projet de construction de petits bateaux de pêche en bois: longueur 7 à 10 m, hauteur: 0,6 à 0,8 m, à la cadence de 1 par mois.

C'est une extension de menuiserie et charpenterie existante depuis 1977.

L'approvisionnement en bois nécessaire serait de 100m³/an, soit environ 8.6m³ par bateau, travaillé par 8 ouvriers sous la direction de 2 personnes (1 gestionnaire et 1 comptable) dont l'ensemble des salaires serait de l'ordre de 4,25 millions de FCFA par an en 1985, soit moins de 350,000 FCFA par bateau. Si on y ajoute le prix du bois: 9m³ à 80,000 FCFA/m³, soit 720,000 FCFA, on arrive à un déboursé, hors charges fiscales et sociales, de 1,100,000 FCFA environ, pour un prix de vente qui s'étage entre 300,000 et 2 millions de FCFA (en 1985).

La demande locale était à l'époque couverte à 50% par l'importation. Cette idée de projet nécessiterait une actualisation et, si elle est toujours valable, pourrait être étudiée sérieusement.

En effet, le développement de la pêche (le poisson est un aliment protéique de base), serait à encourager et l'investissement prévu est modéré.

Il faut donc s'enquérir dès maintenant de l'état du projet.

INPRIS fait état jusqu'en mars 1988 de différents contacts, notamment en Ecosse et en Belgique, ce dernier se déclarant non intéressé.

Début 1988, une lettre a été adressée au promoteur et est revenue retournée en mars 1988.

ERG005:

C'est une idée de projet émanant en 1985 du Ministère de l'Industrie de Malabo et visant la création d'une industrie d'huile alimentaire, de savon et de margarine.

C'est un projet de longue haleine qui prévoit pour commencer la création d'une plantation de palmiers à huile 6 à 7 ans après la réhabilitation d'une plantation existante à Musola (île de Bioko).

Il prévoit une production annuelle de :

- 2,000 tonnes d'huile;
- 1,000 tonnes de savon;
- 500 tonnes de margarine.

S'il est évident qu'une unité de production, notamment pour l'huile et la margarine, présenterait un intérêt au niveau de l'autosuffisance alimentaire du pays, il importe d'examiner la situation actuelle régionale, notamment concernant l'évolution de l'industrie oléagineuse au Cameroun où des projets sont réalisés ou en cours de réalisation à notre connaissance, notamment à Douala pour la margarinerie.

Il convient évidemment de s'enquérir dès maintenant si le projet ERG 005 est abandonné, réalisé ou en attente.

INPRIS a diffusé des profils de décembre 1986 à février 1986 en Inde, en Belgique, en Israël et en Yougoslavie. En décembre 1986, le contact en Inde (Troika PVZ etat) avait marqué son intérêt par une lettre au promoteur.

ERG006:

Ce document est simplement la photocopie d'une étude sur l'élevage de volaille dans aucune référence de promoteur. A classer.

REPUBLIQUE CENTRE AFRIQUE

CAF 004:

Projet d'exploitation de diamant et or dont 94% de la production est destinée à l'exportation. La fiche de profil est assez complète et vise un investissement de 775,850 US\$ (en 1985, époque où 1 US\$ = 500 FCFA). Il prévoit la création de 192 emplois.

Le promoteur demande, en dehors d'une recherche de co-associé et du financement d'une partie du projet, notamment le matériel (398,000 US\$), une aide à l'étude de l'équipement et une assistance à la gestion.

Ul déclare avoir les meilleures relations avec les banques locales commerciales (UBAF, BIAO) et de développement (BCAD).

la demande date de juin 1985, il faudrait d'abord se documenter pour savoir si le projet est toujours en attente, réalisé ou abandonné. Si il est toujours valable, il conviendrait de le réévaluer et de relancer la prospection de recherche de partenaires.

INPRIS s'arrête en février 1987.

CAF 005:

Projet laitier: Il s'agit d'une usine à créer à Sarki où la population laitière est, selon la fiche de projet, en 1985, de plus de 8,000 vaches dans une région de production céréalière (maïs et mil).

C'est une ancienne entreprise qui s'est arrêtée en 1976 par suite d'un manque de gestion propre. En 1968, la ferme avait produit 54,000 l de lait et traité 2,800 kg de fromage et 29,000 de beurre. la capacité maximale annuelle de l'usine prévue serait de 500,000 l avec 52,000 kg de fromage, 12,000 kg de beurre et 480 porcs (élevés avec les sous-produits et les tourteaux de graine de coton locales). le projet est présenté par la Chambre de Commerce et d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et serait inclus dans le Plan National de Développement. Il requiert un investissement total de US\$ 263,000 et prévoit un actionnariat local à hauteur de 30 à 50% du capital social qui devrait peut-être être recherché auprès des banques commerciales locales, des institutions genre Proparco (filiale investissements à risque de CCCE) et pourquoi pas du FIDA et de BCAD.

Le montant prévu pour le matériel machines représente à peine plus de 20% du montant des investissements (les chiffres présentés en fin 1985 devraient bien entendu être réévalués) et devrait se trouver dans le cadre des institutions multilatérales ou bilatérales de coopération et de financement.

L'ONUDI serait appelée à préparer le dossier bancable de l'étude de faisabilité et apporter ensuite son concours pour la gestion, l'assistance technique et la formation.

En premier lieu il convient de se documenter auprès du promoteur (ou de son présentateur consulaire) afin de connaître le sort actuel du projet: abandon, réalisation ou attente ? et dans le troisième cas de mander des renseignements sur la quantité du cheptel visé.

CAF 006:

Ce projet de traitement et commercialisation de café qui requiert un flux financier de 1,920,000 FF (dont 400,000 FF de matériel et 360,000 de bâtiments et 240,000 pour la distribution) est tourné à 100% vers l'exportation.

La fiche du projet est très bien construite et documentée.

la question de base et de savoir si la Caisse de Stabilisation peut dans le présent et pour l'avenir, garantir avec certitude une quantité et un prix d'achat suffisants pour rentabiliser l'investissement.

En tout état de cause, il faut demander si ce projet est toujours en attente et l'actualiser et, sous réserve de la garantie évoquée à l'alinéa précédant, l'assistance de l'ONUDI pourrait être accordée.

CAF 007:

Aliment du bétail, poussins d'un jour, oeufs, porcs de 8 jours, clinique et pharmacie vétérinaire.

Le besoin du pays en ces produits est certainement réel. C'est un projet d'expansion d'une entreprise qui existait depuis 1983 (2 ans avant la présentation du projet). Il faudrait savoir ce qu'il est devenu de cette société depuis 5 ans (interroger les banques BIAO, UBAC). Aucun détail financier concernant la société n'est indiqué! sauf qu'il faut investir 295,000 US\$ dont 150,000 US\$ en matériel et trouver 50% du capital chez des partenaires étrangers.

Si l'on envisageait de retenir ce projet, ce serait la première chose à faire que de demander les derniers bilans, une fiche de renseignements aux banques locales.

De toute façon, actualiser dès maintenant le projet en demandant s'il est abandonné, réalisé ou en attente.

CAF 008:

Transformation du bois.

Ce projet correspond exactement à une possibilité d'approvisionnement, d'usinage et de première et seconde transformation locales. Il entyre tout à fait dans ce qui est souhaitable.

Le promoteur qui serait une entreprise de construction existe depuis 1980. Il recherche un joint venture et une fourniture du matériel. Ce qui est parfaitement réalisable s'il arrive à une qualité sérieuse, réelle et continue et à des prix compétitifs. Il existe en effet en dehors de l'Afrique des acheteurs potentiels en bois africains (ou autre) déjà usinés (et ramenés à un taux d'hygrométrie évitant qu'ils se transforment en hélice au climat de l'importateur).

C'est un projet à réactualiser. Il faudrait:

1. demander s'il est abandonné, réalisé ou en attente;
- demander au promoteur une documentation sérieuse sur les prix qu'il faut pratiquer et une communication détaillée de la description du projet et sa localisation (Bangui ou ailleurs?). A suivre, intéressant et investissement et investissement modéré.

CAF009:

Scierie. C'est un projet qui se situe en amont du précédent et pourrait peut-être s'y associer, sinon s'y rattacher.(emplacement).

Il prévoit une participation étrangère de 20% dans le capital soit environ 15,000 US\$ sur 95,000 US\$ le reste étant fourni par les privés locaux.

Il est certain que la production envisagée : 1,000 m³/an devrait se commercialiser localement sans problème surtout si la qualité et le respect des normes sont assurés.

L'investissement en matériel semble d'un montant correct (US\$ 88,000 en 1985) et devrait inciter le fournisseur à être l'investisseur étranger, tout au moins en grande partie.

Le promoteur demande en outre la recherche d'un joint venture qui pourrait évidemment l'aider dans l'acquisition des matériels.

Toutefois, il faudrait examiner si le prix de vente prévu par m³ de bois (US\$ 200/m³ en 1985 cad réajusté à ce jour: 100,000 FCFA) n'est pas un peu trop élevé.

Bien entendu il est nécessaire probablement de se documenter sur l'état actuel du projet: abandonné, réalisé ou en attente ?

L'expérience professionnelle annoncée par le promoteur (25 ans d'expérience) est un élément à retenir favorablement.

Sous ces réserves ce projet est à suivre et peut-être à rapprocher de CAF 008.

CAF 010:

Ce projet de production d'huile de consommation locale, arachide, coton, sésame et palme et de savon annonce une production respective de 500,000, 700,000, 250,000, et 400,000 litres par an.

Comme tout projet agro-industriel, il est nécessaire de :

1. assurer l'approvisionnement régulier;
2. assurer la stabilité du prix d'achat des matières premières.

Pour cela il est indispensable que l'usine possède ou contrôle (au sens américain du terme) une plantation importante lui permettant de résister à l'éventuel "chantage" des paysans locaux qui seraient certainement tentés de faire monter leur prix en voyant l'usine soumise à leur propre fourniture.

Le promoteur recherche un associé étranger qui apporte 150,000 US\$ en capital (40%) et le financement correspondant à l'investissement en matériel (450,000 US\$ en 1985).

Ce financement serait à demander aux institutions spécialisées.

Toutefois, il faudrait savoir quelle est l'importance de l'investissement à faire en plantation pour la porter à un niveau de production (et de coût) en rapport avec le projet.

Le promoteur est la coopérative de consommation de la République Centre Africaine, d'un chiffre d'affaires annuel indiqué pour près de 5 milliards de FCFA. Ce peut être une facilité de garantie, voir de collecte de capital actions auprès des coopérateurs car les 40% de participation demandés aux étrangers risquent d'être très difficile à trouver hors ou dans les circuits bi et multilatéraux classiques.

Se renseigner si le projet est toujours en attente, réalisé ou abandonné.

S'il est toujours d'actualité, il conviendrait de l'actualiser à tous les points de vue.

RWANDA

RWANDA 001:

Il s'agit plus d'une idée de projet que d'un projet mais il nous semble intéressant à étudier plus à fond car il vise en amont le développement agricole (qui est une des vocations importantes de ce pays).

On pourrait obtenir le concours technique de la Chambre d'agriculture de Rouen et de la Société Nationale d'agriculture (Rouen) pour la fourniture notamment des semences d'insemination des bovins avec le concours technique de l'IEMVT dont les compétences et la connaissance de l'Afrique et de ses animaux bovins, ovins, caprins et autres de leur élevage est considérable. Il serait peut-être possible, grâce à ces concours d'améliorer les races existant sur place et de limiter aussi l'importation par exemple de normandes, frisonnes ou autres races ou autres espèces européennes. Nous pensons être en mesure de vous fournir ces avis techniques éclairés.

En ce qui concerne le traitement du lait et son conditionnement, l'un des spécialistes européens, de nos relations, pourrait indiquer les plus compétents des experts de la CEE où il s'est occupé pendant de longues années du problème laitier et continue actuellement à oeuvrer pour la Centrale de négoce laitier avec l'étranger (UNILAIT).

De même, la transformation en yaourt, fromages, beurre etc est bien connue des experts de son équipe et de celle de l'ATA qui a concouru à la réorganisation et au développement de la première firme camerounaise de préparation de lait et de yaourt.

Enfin, la santé financière du Rwanda (endettement de l'ordre de 9% du PNB et la réserve de devises supérieure à 6 mois d'importation) devrait faciliter l'investissement et la participation étrangère au capital.

Ce projet important estimé à 1,5 millions de US\$ méritant d'être étudié. Toutefois, il serait bon de compléter la fiche par une demande de renseignements complémentaires et de s'enquérir si le projet est toujours valable. Nos relations privilégiées avec l'ambassade du Rwanda à Paris nous permet de le faire, à titre privé évidemment.

Rwanda 002:

L'examen de la fiche de ce projet (extension d'une entreprise existant depuis 1977) donne à penser qu'il vaut la peine de bénéficier de ce qui est demandé dans le cadre de l'ONUDI, à savoir la formation du personnel.

En ce qui concerne le surplus de la demande, notamment la participation étrangère au capital social (US\$ 369,120 sur US\$ 923,300 soit 40%) il n'est peut être pas impossible de la trouver chez des utilisateurs ou des distributeurs étrangers (surtout si une fabrication d'extraits ou d'arômes est ajoutée au projet, car du fait de la situation de ce pays, l'exportation hors pays voisins est grévée de frais de transport difficilement supportables pour du liquide à coût peu élevé, en pratiquant éventuellement le joint venture.

En ce qui concerne les emprunts à long terme, les ressources peuvent peut-être être dégagées auprès des institutions spécialisées multilatérales (BAD, FED, BADEA, SFI...) ou bilatérales ou un groupage de ces institutions, étant donné la "santé financière" de ce pays décrite plus haut.

En tout état de cause, un enquête préalable par voie postale ou télécommunication devrait informer si le projet datant de 1985 et suivi jusqu'en 1987 par l'INPRIS est toujours valable ou se trouve réalisé ou abandonné à ce jour.

Une étude de faisabilité ayant déjà été faite, il faudrait en avoir une copie.

RWANDA 003:

Il s'agit comme pour le projet 002 d'une extension d'entreprise et les mêmes remarques que pour 002 s'y appliquent. On indique sur la fiche que quelques études préliminaires ont été faites par des consultants ONUDI. Si le projet est encore d'actualité, il faudrait en avoir la communication. Il est intéressant de noter qu'il est prévu l'extension des plantations, ce qui est intéressant pour la garantie de prix des matières premières, condition de la pérennité de ce projet.

L'accès aux marchés devrait résulter de l'entrée en capital avec joint venture d'investisseurs étrangers connaissant la profession et les circuits de commercialisation. On leur demande, en effet, US\$ 78,000 sur les US\$ 195,000 du capital social soit 40% du capital.

Les emprunts à moyen-terme étant prévus pour US\$ 455,000 devraient pouvoir être recherchés auprès des mêmes institutions citées ci-dessus.

Si ce projet est toujours en vigueur, il devrait être fait une étude de faisabilité par l'ONUDI avec peut-être le concours du CDI.

RWANDA 004:

Concerne la création d'une entreprise nouvelle.

Si le marché actuel peut absorber la production de sucre prévue (car en 1985 il était de 10,000 tonnes par an dont 2,000 déjà produites par la sucrerie de KABUYE) il faudrait voir où en on est à l'heure actuelle) les sous-produits: bagasse et mélasse devraient trouver emploi en dehors de l'aliment pour bétail dans la production d'éthanol prévue par le projet ci-après RWA 005.

L'accès à l'exportation de la vente du sucre lui-même dépend des fluctuations du marché mondial et ne doit être envisagé qu'avec une grande prudence et tenir compte des coûts de transport vers les pays non limitrophes.

C'est donc après enquête possible à distance, qu'une étude de faisabilité peut être entreprise.

RWANDA005:

Il s'agit de l'expansion d'une entreprise existante proposée par un producteur important de sucre et importateur de sucre, entreprise publique, qui pourrait absorber les sous-produits de RWA 004 ci-dessus, sous réserve des coûts et des possibilités de transport de Akagera à Kigali.

Se documenter tout d'abord sur l'existence, la réalisation ou l'abandon du projet et des 2 projets 004 et 005.

A noter que l'actuelle unité fait partie de la sucrerie de Kabuye, concurrent de RWA 004.

RWANDA 006:

Il s'agit d'un gros projet de brasserie prévoyant une production non indiquée en quantité destinée à un marché qui, en 1985, était déjà couvert pour 650,000 sur 850,000 HL par une brasserie existante. Le marché est-il toujours le même ? Si oui une unité de production de 200,000 HL/an est-elle encore rentable.

Il existerait une étude de marché (selon la fiche de projet) il faudrait en premier lieu en demander la communication.

Il est constant que la profession brassicole en Afrique est partout éminemment rentable (sauf un cas de gestion démentielle comme Nobra au Cameroun) néanmoins, il faut tenir compte d'un marché local, de la charge de transport en fonction de l'implantation de la brasserie et de celle du marché à servir et de la rentabilité d'une unité à quantité de production peut-être un peu faible.

Une recherche devrait ensuite être faite sur les possibilités de marché dans les pays limitrophes avant toute étude de fond.

RWANDA 007:

Ce projet (idée de projet) est enfin intéressant car la matière première de base, le pyrethre est une excellente production locale.

Toutefois, il faudrait connaître les raisons de l'échec de l'entreprise ces dernières années au Rwanda, dans la branche. Probablement un problème de gestion.

Nous nous renseignerons et ajouterons ces renseignements à notre rapport en tout état de cause, se documenter sur l'existence actuelle du projet, est-il réalisé, abandonné ou toujours en projet.

C'est en fonction de tous les renseignements cités ci-dessus qu'une décision de faire une étude ONUDI pourrait être entreprise.

Un contact devrait s'établir avec les producteurs et les distributeurs étrangers (comme Rhône Poulenc) si on décide de donner suite.

RWANDA 008:

C'est une idée de projet régional de fabrication de matériel agricole (CEPLG Communauté Economique des Pays de Grands Lacs) pour laquelle il importe en premier chef de faire une enquête sur la concurrence interne et externe et sur l'état de la production actuelle.

A noter que le Malawi produit des matériels agricoles qu'il exporte sur le continent.

Le marché mérite d'être étudié tant au niveau de la CEPLG qu'à celui de la ZEP (zone d'échanges préférentiels qui regroupe les pays de l'Afrique de l'est de l'Ethiopie incluse au Mozambique inclus ainsi que le Zimbabwe pays déjà bien industrialisé) C'est donc une étude sous-régionale de la production, du marché et des prix qu'il faudrait entreprendre en commençant par une documentation "à distance" et évidemment, en demandant si le projet est toujours actuel.

De même que ci-dessus, nous sommes en mesure de la faire.

A noter enfin, que le projet est présenté pour le compte de Rwandex-Chillington et Rwanda Steel qui sont les producteurs actuels (en 1988) de houe, pelles et machettes et que ce projet comme l'extension de leur gamme vers les brouettes et les machines agricoles (charrues, égréneuses, batteuses et décortiqueuse), c'est dans ces gammes que l'étude est à poursuivre.

RWANDA 009:

Nous avons étudié ce projet dans notre précédent rapport (oct nov 88), s'y reporter.

SAO TOME ET PRINCIPE

STP 001:

Le projet de création de salines par évaporation d'eau de mer remonte à 1985. Il est présenté par le Ministère de l'Industrie, de la Construction et de l'Habitat avec en vue la constitution d'une société privée.

Il nécessite (en 1985) un investissement total de US\$ 850,000 dont US\$ 85,000 en capital (60% local et 40% étranger) et US\$ 760,500 sous forme d'emprunts (10% local et 90% étranger).

Le taux de rentabilité des investissements est évalué, sans détail justificatif, à 25%.

Tout est demandé, sauf l'ouverture de marchés d'exportation, la production étant destinée à la consommation locale (dont le projet couvrirait la totalité soit 1,000 tonnes par an).

En 1985, il n'existe aucune production locale. C'est donc une économie complète en devises par suppression totale de l'importation qui est prévue.

Le sel étant un produit peu cher au kilogramme, l'importation doit supporter une lourde charge de transport dans le calcul de son prix. A priori, donc le projet devrait être valable, mais l'importance de l'investissement est élevée.

Il importe avant tout, de se documenter pour savoir si ce projet a été réalisé ou abandonné ou s'il est encore en demande.

Selon INPRIS, l'industrie finlandaise pressentie en novembre 1986 (W. Rosenlew et co) n'a pas donné suite en février 1987 et un questionnaire a été envoyé en janvier 1987 à un industriel de Bombay (Inde). Plus rien d'autre n'apparaît sur INPRIS.

STP002:

Ce projet vise en 1985, à la modernisation d'une entreprise nationale existante qui produit du poisson séché (200 à 250 tonnes par an) et souhaiterait augmenter sa production de 1,200 tonnes/an en poisson séché ou fumé (ce qui nécessiterait 3,000 tonnes de poisson frais), par voie mécanisée.

Le prix de vente du poisson séché était en 1985 de US\$ 130 la tonne et prévoit le projet prévoit 10/12 de sa production vers l'exportation et 2/12 à la consommation locale.

Le poisson fumé ou séché et un produit de grande consommation dans les pays du continent africain et peut être un débouché peut être trouvé vers le Gabon, le Cameroun et le Nigéria, mais cela mérite une étude sérieuse des possibilités d'importation dans ces pays (possibilités réglementaires, concurrence, prix de vente possible cif...).

le promoteur, société d'état, précise que l'entreprise existait déjà avant l'indépendance.

Il faudrait d'abord savoir si le projet est abandonné, réalisé ou toujours en demande et, dans ce dernier cas, se documenter auprès de l'ancien colonisateur et des institutions bi et multilatérales de financement et de développement pour avoir une idée des possibilités d'en assurer le financement en vue d'une étude de faisabilité bien structurée visant à la fois le marketing, la technologie et la réalité actuelle des besoins.

INPRIS fait état d'un seul contact, en novembre 1986 avec une firme de Londres et d'une réponse non précisée en février 1987.

STP003:

Il s'agit d'un projet de création d'une unité d'eau minérale (proposée par le gouvernement) de petite dimension et dont la part destinée au marché local (3%) est minime, le reste étant dirigé sur l'exportation (97%) vers le Gabon.

Notre première réaction est assez négative car:

1) une unité de production de 400,000 bouteilles par an est très faible en matière de seuil de rentabilité;

2) le marché gabonais est-il réceptif à un tel produit régional?

Toutefois INPRIS fait état d'une réaction intéressée d'un industriel danois (Garenco Intl) en décembre 1986 et ensuite d'une lettre de cet industriel en février 1987 (sans explication).

Il est également fait état de l'envoi du profil à une firme tchecoslovaque en mai 1987 suite à une demande de renseignements de celle-ci, puis, plus rien.

Par principe, il faudrait demander si le projet est toujours en vigueur voir s'il a été abandonné ou réalisé et, en fonction de la réponse, demander éventuellement des compléments de renseignements.

STP004:

Il s'agit d'un projet de réhabilitation de 2 fours à chaux de chacun 100t/an, nécessitant un financement de US\$ 500,000 pour lequel aucun autre détail intéressant n'est fourni.

Il n'est pas demandé d'étude ni d'assistance technique mais seulement un financement.

Projet très bien documenté, équilibré, production-tranformation de manioc à la bonne dimension du marché et qui, petite PME, pourrait s'il fait l'objet d'une gestion prudente, mais non coûteuse, trouver une voie d'auto-développement.

Les chiffres d'investissement prévus sont à réactualiser, mais dans leurs valeurs indiquées sur la fiche de projet; on découvre une certaine prudence dans la dépense prévue.

Effectivement, le marché de clientèle existe et appelle nos commentaires en comparaison avec GAB003:

- 1) se renseigner si le projet est toujours d'actualité, ou réalisé, ou abandonné;
- 2) si toujours valable, il mérite d'être actualisé et de faire l'objet d'une étude de faisabilité.

Il est à noter que, c'est peut-être un oubli, cette fiche de projet n'évoque pas de demande financière, nous pensons qu'il s'agit donc plutôt de l'étude de projet et de l'assistance/formation à la mise en route.

En outre, il est prévu une importante création d'emploi, ce qui n'est pas négligeable.

Le projet figure toujours en INPRIS et des fiches ont été envoyés jusqu'en février 1987.

Projet (en 1985) de création à NDJAMENA d'une unité de production supplémentaire rattachée à une entreprise existante - la Société des Boissons Gazeuses du Moyen Chari - créée en 1964 (BGMC).

Le projet ne fait pas allusion à la quantité consommée localement. Il cite seulement les productions actuelles (en 1985) du seul concurrent - BGT - (Boissons et Glacières du Tchad, filiale des Brasseries du Cameroun) soit 34 100 Hl et la propre production du promoteur (BGMC) soit 18 300 Hl.

Il indique que BGT fabrique des produits destinés à la classe moyenne et élevée (licences Coca-Cola, Fanta, Sprite) ce qui laisse supposer qu'il (BGMC) vise la classe moins aisée, donc une production à prix plus modéré (pas de royalties à verser). C'est peut-être là une vue intelligente du marché. Toutefois les quantités de production nouvelles indiquées avoisinent 3 millions de bouteilles (sans en préciser la contenance unitaire), c'est-à-dire entre

$$\frac{3.000.000}{100} = 300.000 \text{ hl et } \frac{3.000.000}{100} \times 0,25 = 7.500 \text{ hl}$$

selon que le conditionnement se fera en contenants de 0,25l ou 1l.

Ceci ne représente pas à priori des quantités invraisemblables puisqu'elles se situent entre $\frac{30}{52} = 57\%$ et $\frac{7,5}{52} = 15\%$ de la production actuelle (en 1985)

La demande du promoteur n'indique pas de chiffre de participation en capital ouverte aux investisseurs étrangers. Il demande une assistance technique pour la mise en route et, préalablement, la recherche d'un partenaire dans le financement. Selon notre sentiment, il pourrait y avoir une participation assortie d'une recherche de financement du matériel dont le montant estimé en 1985 était de 225.000.000 F.CFA. Nous pensons que, peut-être, ce financement (capital et part du prêt) pourrait provenir des membres de la professions (fabriquant de produits de bas de gamme) et des instances multilatérales (BAD, SFI, CEE, BHE, BADEA, Fonds Arabe, etc) ou bilatérales (coopération belge, danoise, suédoise, allemande, italienne, etc) .

En tout état de cause, le projet est-il réalisé, abandonné ou en attente?
INPRIS fait état de correspondances, la dernière en mai 1987.

Ce projet de 1985 entre évidemment dans le cadre de la reconstruction après la guerre. Il prévoit une production de blocs de terre (argile ou latérite) stabilisée par de faibles quantités de ciment.

La production envisagée (600 blocs par jour) nous semble faible car il existe des matériels semi-automatiques, mobiles, d'un rendement triple qui actuellement, valent à peu près le quart du prix de ceux envisagés. Les dits matériels ont fait leurs preuves depuis de longues années.

Par contre, le prix de revient par bloc nous semble assez élevé par rapport à celui obtenu au Cameroun, malgré la différence de prix du ciment à Douala et à Ndjamena (à l'époque environ 50.000 F.CFA la tonne à Douala contre 90.000 F.CFA à Ndjaména). Il faut savoir que le ciment dans les produits envisagés entre, selon les procédés, pour 3 à 5% en poids de composants, c'est-à-dire pour un bloc de 15 x 20 x 40 cm (18 à 20kgs) pour 5% de 20kg = 1kg à 90 F.CFA au lieu de 50 (c'est-à-dire 40 F.CFA de plus par bloc) ou pour 3% = 0,6kg = 24F.CFA de plus par bloc. Alors que ce bloc peut se vendre à Douala environ 60 à 80 F.CFA pièce.

Tout ceci est évidemment à mettre "à jour" en étudiant le dossier de faisabilité car la demande date de 1985.

De toute façon, son financement à hauteur de 80% étranger dans le capital et de 90% dans le financement M.T. devraient être dégagés par une participation beaucoup plus importante au plan local et par l'intervention d'organismes multilatéraux et bilatéraux de coopération (BAD, CDI, BHE, Islamic Faysal Bank, etc).

Si le projet est toujours en vigueur, il vaudrait la peine d'être l'objet d'une étude de faisabilité.

En premier, il faut vérifier s'il est réalisé, abandonné ou en attente.

TCHAD 004

Bon petit projet de meules qui requiert pour sa réalisation une participation modeste au capital (5.000 US\$) de l'étranger et un crédit à long-terme de 64.000 US\$, qu'il faudrait rechercher après une étude plus approfondie des procédés de fabrication envisagés et pour lesquels on devrait demander au fournisseur du matériel de participer financièrement au capital (20% de la fourniture CIF)

1) voir si projet abandonné ou en attente, puis décider, si toujours valable, une étude de faisabilité et des possibilités de financement.

INPRIS ne fait état d'aucun envoi de profils.

TCHAD 005

Il s'agit d'une nouvelle entreprise à créer, proposée par un privé, d'une production par assemblage de composants, destinée au marché local de 10.000 réfrigérateurs/an, à usage domestique.

Il existe, à notre connaissance, une unité du même genre au Cameroun et c'est peut-être là qu'il faudrait rechercher des partenaires en capital (52%) et une partie du financement à court terme.

Les sommes en jeu conditionneront cela. Pour le moyen-terme (710.000 US\$) il pourrait être fait appel à des institutions classiques multi ou bilatérales sans oublier les fonds arabes et les banques arabes islamiques de Développement.

Les licences devraient se négocier facilement avec les fournisseurs de composants, ainsi que leur assistance technique.

Une étude faisabilité, de recherche de licences et de recherche de financement pourrait être faite par l'ONUDI (avec actualisation des chiffres).

Avant toute chose, le projet est-il abandonné, réalisé ou en attente ? INPRIS fait état de diffusion de profils jusqu'en décembre 1986 et de reprise jusqu'en février 1987.

C'est un petit projet de fabrication d'articles de cuisine en aluminium qui pourrait se négocier (comme fournisseur de M.P.) avec ALUÇAM à Edéa (Cameroun).

L'investissement en matériel, de l'ordre de 27187 US\$ est peu important et pourrait peut-être se négocier avec le fournisseur de M.P. (Alucam par exemple).

Le promoteur demande une assistance technique de formation en plus d'une étude complète de faisabilité et une assistance technique au projet de création et au démarrage, ainsi que la négociation des accords d'approvisionnement.

Il s'agit d'une entreprise privée existante, créant une vingtaine d'emplois.

Nous pensons que ce projet est à suivre, s'il n'est pas actuellement abandonné ou réalisé.

INPRIS fait état d'un envoi de profils à Bucarest en mai 1987 et d'un télex d'une société à IPS Zurich en mai 1987.

ZAIRE

REMARQUES GENERALES:

Au lieu de procéder à un examen des profils dans l'ordre de leur numérotation, et compte tenu de la similitude de certains projets sur le plan de leur secteur d'activité et, pour certains, de leur caractère d'industrie nationale de base, nous avons adopté la répartition ci-après:

1. les grands projets nationaux (009 et 018);
2. les industries du bois et connexes;
3. les industries des matériaux de construction (020, 023, 025, 026, 027);
4. les industries agro-alimentaires et connexes (013, 022, 024);
5. autres projets (010, 011, 012, 021)

A noter que pour l'ensemble de ces projets, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des relations privilégiées belgo-zairoises notamment dans leur phase récente.

ZAIRE 009:

Le projet d'usine de production de ferro/silicium fait partie de la grande préoccupation de promouvoir l'implantation, au voisinage des centrales hydro-électriques d'INGA, d'unités hautement consommatrices d'énergie électrique. C'est la raison essentielle de la création de la zone franche d'Inga.

Ce projet et le suivant (018) font partie de cette préoccupation.

Il prévoit la fusion au four électrique de quartz et de mitraille de fer et les matières nécessaires, sauf le quartz, devront être importées: coke, combustible, carburant et explosifs notamment. Il date de 1983.

Une étude d'opportunité aurait été faite par l'ONUDI (DP/ZAI/81/015) achevée en 1983.

L'ensemble du projet prévoyait un besoin financier (en 1983/1985) s'élevant à 26 millions de US\$ sous forme d'emprunt et de 23,074,000 US\$ en capital, soit au total 49,074,000 de US\$ ce qui donne une idée de la dimension nationale de projet et de l'éventail des contacts financiers nécessaires.

Même si ce projet est encore en demande, nous pensons que son étude de faisabilité est un très gros dossier qui devrait faire l'objet d'une première évaluation de coût et d'espoir de réalisation.

ZAI 018

Il s'agit du projet d'une usine d'aluminium par électrolyse dont l'investissement était évalué, en 1985, à presque 100 millions de dollars US dont 81 millions environ à trouver hors du Zaïre. Ce projet a été soumis en 1985.

Nos observations sont identiquement les mêmes que pour le projet ZAI 009 ci-dessus examiné.

Pour ces deux projets INPRIS indique de nombreux contacts dans le monde entier et des réponses en résultent mais sans donner la moindre idée de celle-ci. Il n'indique plus rien depuis 1984 pour le premier et 1987 pour le second.

ZAI 014:

Ce projet datant de 1985, prévu pour être l'expansion d'une entreprise installée à Kananga à 60 km de l'exploitation forestière de Demba, par voie ferrée, prévoit l'abattage de 20,000 m³ de bois dont 11,000 vendus en grumes et 9,000 en sciages (il y a un zéro de trop dans le profil pour cette dernière quantité).

D'après le dit profil, la Société Financière de Développement (SOFIDE) établissement de financement du développement, participerait au financement et le promoteur souhaiterait une participation au capital par des professionnels qui pourraient améliorer la gestion de l'actuelle exploitation.

C'est un projet présenté par la SOFIDE à laquelle il convient de demander, comme d'ailleurs pour le projet suivant (ZAI 015), si le projet est, à ce jour, réalisé, abandonné ou toujours en demande.

INPRIS, pour ces deux projets, a diffusé des profils de 1986 à 1987 vers la Suède, les Pays Bas, la Grande Bretagne, la Yougoslavie et les USA ainsi qu'en Belgique, des réponses ne semblent pas y être répertoriées. En tout état de cause, rien depuis janvier 1987.

ZAI 015:

Il s'agit d'un projet de modernisation et de renforcement de l'équipement d'une scierie à Kempili dans la région de Bandundu.

Il est demandé exclusivement un financement par emprunts. ce dossier est présenté par le SOFIDE et prévoit des besoins s'élevant à 1,558,023 US\$ dont 930,080 US\$ couverts localement (en 1985) et 627,043 US\$ à provenir de l'étranger par emprunt notamment pour 570,039 US\$ en matériel et machines.

Il n'est pas demandé d'assistance technique.

ZAI 019:

Ce projet de 1988 concerne une entreprise nouvelle de fabrication d'ameublement à Kinshasa en complément d'une unité existante et prévoit l'utilisation des essences de bois locales et destine sa production en totalité au marché national.

Les prix de vente indiqués nous semblent concurrentiels (à vérifier) et les quantités modérées: 1 salon, 1 salle à manger et 1 chambre à coucher par jour avec, par prudence, une prévision de seulement la moitié pour la première année.

Il prévoit un capital 100% local (90% par le promoteur lui-même) de 1 million de Zaires (soit 100,000 FF) et assure un financement de 33% du matériel nécessaire dont le montant s'élève à 99,200 US\$ soit environ 600,000 FF. Le promoteur exerce déjà dans cette spécialité depuis 1983 avec 28 employés.

Il ne demande pas d'assistance technique mais peut-être qu'une étude de faisabilité bancable lui serait utile pour la recherche du financement des machines. (à voir)

ZAI020:

Il s'agit d'un projet de création d'une unité de production de briques et tuiles de terre crue stabilisée et de blocs sur la base d'une production annuelle de 1,600,000 blocs par an.

L'usine serait implantée à Mbala, s'approvisionnant en argile dans les carrières de Ikozu.

Le projet prévoit de couvrir 5% des besoins internes estimés à 700 millions d'unités par an.

L'investissement en matériel évalué à 216,420 semble élevé s'il ne s'agit que d'une production de briques de terre crue stabilisée, compte tenu de la production prévue.

A noter d'ailleurs que sur le profil on trouve:

au 2.1: une capacité nominale maximale de 1,600,000 briques par an.

au 2.3: une production prévisionnelle de 2,534,400.

Il y a là une précision à demander au promoteur.

A noter également que dans le même paragraphe il parle surtout de blocs mais pas du tout de tuiles.

Les tuiles en terre stabilisée sont très difficiles à obtenir pour des raisons de résistance mécanique, seul à notre connaissance la firme anglaise Parrik and Partners) et en général, on pratique la cuisson de ces tuiles (comme on fait pour les briques cuites). De toutes façons, ces tuiles sont obtenues au niveau quasi-artisanal par un petit laminoir et des machines manuelles assez pénibles à faire travailler, nécessitant 2 hommes et capable d'une cadence de 100 à 150 tuiles /heure soit 1,000 tuiles par jour maximum.

Pour une petite production de tuiles comme cela, il est possible de l'effectuer en construisant soi-même un petit four de campagne chauffé au bois ou au charbon de bois, ce qui permettrait de produire entre 300,000 et 600,000 tuiles cuites par an selon que l'on a 1 ou 2 machines de pressage des tuiles, à main. Néanmoins, il faut prévoir un petit laminoir qui permet, en utilisant de l'argile maturée humide de préparer des plaques d'épaisseur homogène et de dimension d'une tuile finie, plaques que la presse manuelle met, encore humide, en forme de tuile.

Par contre, la production de blocs de terre-ciment peut se faire par des machines semi-automatiques dont certaines, que nous connaissons, permettent de produire selon les dimensions voulues, entre 700 et 2,000 briques pleines à l'heure, qu'il suffit de laisser sécher, à l'abri du soleil, environ 15 à 20 jours (durée de la prise complète du ciment) avant de les maçonner.

L'investissement en matériel devrait se situer aux environs de 100 à 150,000 US\$ auxquels il convient d'ajouter les équipements accessoires d'approvisionnement et de stockage.

D'après les indications figurant sur le profil du projet, 3.1, il est prévu environ 900 tonnes de ciment environ pour 13,000 tonnes d'argile, ce qui est une large prévision (en 7% de ciment) susceptible d'être sensiblement réduite en fonction de la qualité de la terre employée (argile ou latérite) ou de faire le mortier batard d'enduit des murs pour les protéger contre les dégradations de la pluie. D'autres hydrofuges peuvent d'ailleurs être employés à cet effet, soit par enduction des façades, soit par incorporation dans le mélange terre-ciment.

Ce projet récent, semble valable et mériterait une étude de faisabilité complète conduisant à un dossier bancable auprès de la SOFIDE et des aides bilatérales (Belgique notamment) et pourrait comporter en outre, l'assistance technique et la formation, le promoteur n'étant pas, à première vue, un technicien spécialiste de ce travail.

ZAI 023:

Ce projet de fabrication de briques de terre stabilisée se présente comme le précédent (ZAI 020) sauf pour la partie tuiles. Il s'agit d'une extension située à Mbusi Mayi dans le Kasai oriental, dans une région où l'on trouve des gisements importants de terre argileuse et de matières premières et combustibles pour la fabrication de chaux qui est prévue comme stabilisant à la place du ciment prévu dans le projet ZAI020. La chaux convient également très bien aussi pour cet emploi.

Toutefois, il faudrait savoir s'il y a localement une production de chaux ou si le promoteur envisage de créer son propre équipement de four à chaux. Ce détail (ni aucun autre sur le plan de la dépense d'équipement) ne figure pas dans le texte du profil (10-1).

Etant donné que l'entreprise EGEDEZA, promoteur du projet existe déjà depuis 1977 et demande une assistance technique de formation du personnel technique, d'encadrement (1x3 mois) et de production (1 x 3 mois) c'est là le type même d'intervention à envisager pour l'ONUDI. Nous appuyons ce projet.

ZAI 025:

Ce projet comprend 2 parties distinctes (quoique complémentaires):

- 1. production de brique de terre stabilisée;
- 2 transformation du bois.

Il fait appel à l'ONUDI pour une assistance technique en technologies et négociations de savoir faire et en marketing international (pour les produits en bois probablement).

Mais le profil qui nous a été transmis est beaucoup trop succinct pour qu'une appréciation puisse être faite. Il faudrait absolument recevoir beaucoup plus de renseignements.

Vu le fait que le promoteur est, là aussi, l'entreprise EGEDEZA et se situe à MBUJI MAYI également, nous pensons qu'il s'agit d'une nouvelle mouture du projet précédent (ZAI 023) augmenté de la vocation transformation de bois.

Ce projet rattaché Pa ZAI023 mérite une étude complète de faisabilité.

ZAI026:

C'est là aussi un projet de création d'une unité de production d'éléments de construction en terre qui se situerait dans le bas Zaire (Mbanza Ngungu) et serait partie intégrante d'une entreprise de travaux existante dont il permettrait le développement vers un marché plus porteur (le logement social) que celui des villas.

C'est un projet à suivre, méritant de profiter du concours technique et formateur de l'ONUDI, ce que nous conseillons.

INPRIS fait état jusqu'en février 1987 de divers envois de profils en Inde, Belgique et Israël mais ne donne aucune indication de suite correspondante.

ZAI022:

C'est un projet récent (1989) émanant de EGEDEZA (promoteur qu'on retrouve en ZAI 021 pour des briques de terre et en 024 pour la production de matières premières entrant dans la fabrication d'aliment du bétail).

Le profil comporte une erreur à l'alinéa 2.3 dans la 5^{ème} colonne du tableau qui indique la production d'une équipe par jour de 70 kg. En réalité, la production horaire (40kg) pour 8 heures par jour et 208 jours de fabrication par an correspondent ($40 \times 8 \times 208 = 66,560$) en partant d'un rendement de 10% de jus par rapport au poids de mangue.

Il n'est à priori rien prévu pour une éventuelle récupération du sous-produit important qui constitue les 90% restant (noyaux, pulpe etc...). Peut-être (et il faudrait se renseigner auprès d'un spécialiste qualifié) ces déchets ont-ils une utilisation possible ?

Ce projet est faible en ce qui concerne sa documentation technique, économique et financière. Néanmoins, il peut être très intéressant, sous réserve du marché et également de la création d'une plantation amont assurant la production l'approvisionnement de l'unité de façon régulière, la production locale paysanne étant un complément.

Le promoteur prévoit l'implantation de l'usine à Kinshasa; vu le rendement en jus (10% du poids des mangues traitées) et si la plantation ne se situe pas en banlieue immédiate, il pourrait y avoir intérêt à édifier l'usine en zone de production des fruits (les jus étant pasteurisés, donc transportables sans problème de conservation, économiser ainsi 90% de la charge transportée vers la zone de consommation (Kinshasa).

A noter qu'il existe actuellement sur le marché des matériels de dimension PME, représentant un investissement de l'ordre de US\$ 60,000 (départ Europe) permettant d'assurer cette production avec pasteurisation du jus et qui peuvent être indifféremment utilisés pour la plupart des fruits et légumes, ce qui pourrait faciliter l'amortissement.

En outre, ces matériels peuvent comporter, à la demande, le remplissage de sachet de jus ou bien (ou en plus) des bouteilles ce qui peut représenter une forte économie sur le coût du contenant et les frais de transport.

Une unité de ce type de matériel est en service depuis un certain temps au Burundi où il donne satisfaction au promoteur qui a commencé tout petit et maintenant se développe par auto-financement.

En outre, il effectue maintenant lui même le ramassage des fruits, les trie pour vendre les plus beaux en l'état et utilise le reliquat pour produire des jus pasteurisés.

Ce dossier (ZAI022) mérite une étude de faisabilité complète.

ZAI013: (Huilerie d'arachide):

C'est un projet dont le profil a été produit en 1985. Il vise à la création d'une entreprise nouvelle de production d'huile d'arachide raffinée dans les régions du Shaba (ex Katanga) et des Kasai occidental et oriental.

Il prévoit de traiter 2,500 tonnes de d'arachide, et ce jusqu'au processus de désodorisation et de filtrage.

Cette quantité de production semble rationnelle en fonction de la population de ces régions et des emplois à caractère industriel et minier; toutefois, il faudra en étudier les habitudes de choix et les quantités sérieusement estimables et connaître les sources de matière première et leurs quantités assurées. La SOFIDE qui présente le profile a fait une étude d'évaluation et évoque des conditions d'emprunt, sans préciser si elle serait le prêteur, l'intermédiaire ou au contraire l'emprunteur.

Une participation importante 2/3 du capital est réservée à la participation étrangère (soit 767,418 US\$ en 1985).

A notre sentiment, c'est plutôt du côté des multinationales ou une combinaison conjointe, que cette participation devrait être recherchée. C'est du domaine de la SOFIDE de diligenter cette recherche.

Il convient d'abord de se documenter auprès de la SIFIDE (département d'évaluation) pour savoir si ce projet est réalisé, abandonné ou toujours en demande. dans ce dernier cas, il faudrait demander à la SIFIDE son évaluation "actualisé" et envisager de procéder dans le cadre ONUDI à une étude de faisabilité technique et commerciale et économique, aboutissant à un dossier bancable.

ZAI 024:

Ce projet de production de levure fourragée pour le bétail à partir de levure de bière vieillie est également présenté par EGEDEZA.

Vu l'absence d'une grande partie des renseignements demandés par le profil, notamment sur le plan financier, et que le promoteur offre une participation étrangère de 60% mais ne vise, en investissement, qu'un achat de terrain (US\$ 10,000) et d'un camion citerne de 20,000 litres, il faudrait lui demander un maximum de précisions notamment sur le processus de fabrication, les prix de revient et de vente et l'ouverture possible des marchés (avec indication de leur situation géographique).

C'est à la lumière de ces renseignements qu'une décision pourrait intervenir.

ZAI 010:

C'est une idée de projet ancienne (1985) qui émane d'une société "Equatorial Carbon" dont le siège est à Nairobi (Kenya) et dont le dirigeant annoncé comme étant un industriel et financier, au capital de US\$ 9 millions.

L'idée de projet est double:

1. fabrication de charbon de bois (140,000 tonnes/an);
2. Fabrication de carburant liquide (500,000 tonnes/an).

La fabrication du charbon de bois est destinée au marché local et au Moyen Orient et la fabrication assurée par pyrolyse dans des fours électriques (prix de revient?) ou des fours traditionnels.

Un budget d'investissement de 32 millions de dollars est prévu et une étude de faisabilité aurait été faite par lui.

Il faut d'abord s'enquérir de savoir si le projet qui a été diffusé (INPRIS) au Danemark, en Finlande et en Suède (aucune réponse ne figure dans l'INPRIS) est réalisé, abandonné ou toujours en vigueur et s'il est toujours en attente il faudrait examiner l'étude de faisabilité établie par Equatorial Carbon, l'actualiser et en rechercher les développements amont et aval dans les régions prévues par le promoteur, cad le port de BOMA et MOANDA.

ZAI/011 (sel de mer):

Idée de projet datant de 1985, très succincte, visant indiscutablement à l'utilisation de l'énergie électrique du site hydro-électrique d'INGA pour évaporer de l'eau de mer par chauffage et en retirer 1,000,000 t/an de sel marin.

Aucune étude n'est indiquée comme existante. Seul un chiffre est jeté: 30 millions de US\$ à investir....

Le promoteur GIPSMI - Astra Due est domicilié à Kinshasa.

La seule chose à faire pour l'instant et de se renseigner sur son sort.

INPRIS indique que le profil a été diffusé en Grande Bretagne et en Finlande, deux réponses sont rentrées. Celle de Grande Bretagne et celle de Finlande. Concernant cette dernière c'est un rejet d'intérêt.

ZAI 012 (sel gemme):

C'est une idée de projet consommatrice d'énergie électrique émanant de l'administration de la zone franche d'Inga et visant à la production de sel d'origine gemme, par évaporation et purification d'une eau injectée dans le soi pour y dissoudre le sel gemme et, remontée salée, être traitée.

Aucun chiffre, aucune infrastructure d'accueil ou d'accès, pas d'énergie électrique sur le dit site (Fundu Nzobe).

Tout est demandé: capital, emprunt, licences et savoir faire, ouverture de marchés étrangers etc.....

C'est une production de 300.000 t/an qui est prévue!

Cette idée de projet date de 1985, donc même conclusion que pour ZAI/011.

ZAI/021:

Il s'agit d'un projet récent (1988) d'extension d'industrie, pour la production de matières premières à base chimique: anti-rouilles et peintures, produits d'étanchéité, produits insecticides ménagers, détergents et produits d'entretien, pigments et encres sérigraphiques etc.....

Ce projet est particulièrement intéressant car il concerne des produits pour la plupart essentiel pour la vie quotidienne et pour la maintenance des matériels (automobiles, bateaux, ferroviaire etc...) ainsi que des parties métalliques des bâtiments.

Un autre aspect, à retenir très favorablement, est celui des matières premières qu'il est prévu d'utiliser:

- les produits d'origine pétro-chimique seraient importés d'Angola;
- les produits d'origine alcoolique viendraient du Zaïre;
- en ce qui concerne le Teepol je ne sais pas si le Zaïre en est producteur, l'auteur du projet l'indique ainsi, c'est à vérifier.

De même qu la pyrèthrine prévue à importer d'Angola, pourrait parfaitement venir du Burundi, vers lequel on évoque l'exportation dans le projet (le Burundi demanderait 50 t/an de pigments).

Comme le promoteur prévoit dans son projet " la mise en valeur d'une unité d'extraction de pyrethrine et de citronnelle" le pyrethre pourrait peut être venir du Rwanda ou du Burundi c-a-d d'un pays de la CEPLG à laquelle appartient le Zaïre.

Il est certain que le marché local est fortement demandeur, le problème est de déterminer si les prix de revient pour une unité de cette dimension (C'est son seuil de rentabilité) permettront des prix de vente bénéficiaires et compétitifs.

C'est une étude de faisabilité approfondie, complète, technique et commerciale aboutissant à un dossier bancable qui pourrait le déterminer.

Nous estimons qu'elle mérite sérieusement d'être exécutée.